

Dans ce numéro commence un grand roman policier: MONSIEUR LUBIN ET C^{ie} par CONSTANT GUÉROULT

N° 101 (3^e Année-151)

REDACTION, ADMINISTRATION, ANNONCES
75, Rue Darcou, PARIS
Les manuscrits ne sont pas rendus

ABONNEMENTS ET VENTES
75, Rue Darcou, PARIS
(On s'abonne dans tous les bureaux de poste)

PRIX : 10 CENT.

L'ŒIL DE LA POLICE

Publication nationale

Le Crime et le Châtiment

Hebdomadaire



Voir notre douzième page en couleurs : LES MERVEILLEUX EXPLOITS D'UN GRAND POLICIER

C'est un crime horrible que vient d'expier le condamné Valentin Dojlin. Le misérable avait eu, d'ailleurs, maintes fois, maille à partir avec la justice. Quoique âgé seulement de 33 ans, il avait à son compte grand nombre de méfaits.
Pour la forme, il exerçait la profession de
(Lire la suite page 2.)

Le dernier forfait du criminel

CE NUMÉRO CONTIENT TROIS GRANDES PAGES EN COULEURS

L'ŒIL DE LA POLICE, chaque mercredi : 12 grandes pages, 3000 lignes de texte, 50 gravures en noir et en couleurs, 10^e le numéro. EN VENTE PARTOUT



DE LA POLICE DANS LE SUD-OUEST

ACCIDENT MORTEL. — Au cours d'une manœuvre, un homme d'équipe était occupé à relier entre eux les wagons devant composer un train. Il voulut sauter du premier wagon,



mais il tomba si malheureusement qu'il roula sur la voie. Le train entier lui passa sur le corps. La mort fut instantanée. PAU.



UNE AUTO DANS UN RAVIN. — En descendant en automobile le col de l'Aurise, un chauffeur ne fut plus maître de ses freins. La voiture, emportée sur la pente, bondit dans un ravin et tomba à 150 mètres de profondeur. Par bonheur, le conducteur put sauter sur la route. CAUTERETS.



ACCIDENT A LA CASERNE. — Dans une chambre, un caporal du 57^e de ligne commandait des exercices de tir aux jeunes recrues. Au commandement de feu, un soldat épaula dans la direction du mur. Au second commandement un coup de fusil partit. Un soldat qui passait entre les recrues et les lits recut dans la tête une balle Lebel dont la cartouche avait été mêlée aux cartouches en bois. La mort fut instantanée. LIBOURNE.

Le Crime et le Châtiment (Suite)

marchand de pommes de pin, mais il tira le plus clair de ses ressources de vols à main armée, commis la plupart du temps au préjudice de vieillards sans défense. Il était aidé, dans cette criminelle besogne, par son frère Frédéric, sa femme Ernestine Mèche, et un nommé Butet.

Les exploits de la sinistre bande répandaient la terreur dans les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe. Le 26 mars dernier, un nouveau méfait mit le comble à l'affolement. On trouva, en effet, au hameau des Ecouards, dans le bois de Mézeray, le cadavre d'une octogénaire, Mme veuve Belland. La malheureuse avait reçu un coup de fusil tiré presque à bout portant. L'assassin l'avait ensuite achevée en l'étranglant à l'aide d'une cordelette.

Après une minutieuse enquête, les agents de la brigade mobile découvrirent les coupables, qui n'étaient autres que les deux frères Doilin, que Butet et Ernestine Mèche, compromis dans des méfaits antérieurs, allèrent bientôt rejoindre en prison.

Valentin Doilin avoua avoir tué la veuve Belland pendant que son frère faisait le guet. Le crime leur avait rapporté tout juste vingt francs. Le misérable reconnut également avoir pris part, avec ses complices, aux agressions à main armée qui avaient terrorisé la région.

Traduit en cour d'assises, Valentin Doilin fut, on le sait, condamné à mort. Frédéric Doilin et Butet se virent infliger la peine des travaux forcés à la perpétuité. Quant à Ernestine Mèche, elle ne récolta que deux années de prison.

LE MEURTRE D'UN "RENARD"

La cour d'assises de la Seine-Inférieure a examiné une intéressante et dramatique affaire: il s'agit de l'assassinat d'un « renard » par ses camarades grévistes.

C'était le 9 septembre dernier, vers neuf heures du soir; un charbonnier nommé Dongé fut assailli sur le quai d'Orléans, au Havre, par une bande d'une douzaine de charbonniers grévistes qui l'entourèrent et le frappèrent avec la dernière violence. Transporté à l'hôpital, il y mourut quelques heures après. Dongé s'était attiré l'animosité de ses camarades grévistes pour avoir repris le travail dès le lendemain du jour où il avait paru adhérer à la grève. L'enquête, rapidement menée, aboutit à l'arrestation de sept d'entre eux.

Ils ont comparu devant le jury: M^{rs} Jennequin, Grille et Coutray étaient chargés de leur défense, et M^{rs} Back se présentait au nom de Mme Dongé, femme de la victime, qui se portait partie civile.

Le président a présenté les inculpés: Les quatre premiers sont accusés d'assassinat, les autres de complicité. Le plus compromis, Edouard Mathieu, n'a pas subi moins de seize condamnations pour vagabondage, coups et blessures. Sa réputation est déplorable. Il travaille rarement et est un ivrogne invétéré. Son camarade, François Couillaud, n'a à son casier judiciaire que quatre condamnations pour vols et vagabondage. Lui aussi

travaille le plus rarement possible et boit le plus qu'il peut. Charles-Onésiphore Lefrançois eut dix fois maille à partir avec la justice. Il est passible de la rélegation. Adolphe Bauzin a été condamné cinq fois.

Enfin, un nommé Durand, secrétaire du syndicat, qui poussa les grévistes au meurtre, est assis au banc des accusés.

Après trois jours de débats, le jury ayant rendu son verdict, la Cour rend son arrêt, aux termes duquel Durand, reconnu coupable de complicité d'assassinat sans circonstances atténuantes, est condamné à la peine de mort.

Mathieu est condamné à quinze ans de travaux forcés.

Couillaud et Lefrançois à huit ans de la même peine.

Lefrançois, à l'expiration de sa peine, sera relégué.

Bauzin et les deux frères Boyer sont acquittés.

Les condamnés devront solidairement payer 20.000 francs de dommages-intérêts à la partie civile.

Les jurés, après l'audience, ont signé un recours en grâce en faveur de Durand, spécifiant qu'ils s'étaient trompés sur la portée de leur verdict.

Durand et Lefrançois ont signé leur pourvoi en cassation.

L'exécution

L'exécution a eu lieu au Mans. Pendant la nuit même, la foule, à chaque instant plus dense, s'est massée autour du lieu funèbre, difficilement contenue par les gendarmes et la troupe.

Pendant ce temps, le procureur de la République, son substitut, son greffier, l'avocat du condamné et l'aumônier pénétrèrent dans la cellule de Doilin.

Celui-ci, au premier appel, se dresse sur son lit. Il est très pâle.

— Je vais donc avoir le cou coupé, dit-il. Dès cet instant, il fut pris d'un tremblement nerveux qui ne le quitta pas. Il entendit la messe, remercia l'aumônier et fuma une pipe.

A sept heures moins dix, M. Deibler est entré dans la salle du greffe et le condamné lui a été livré pour la toilette qui fut rapidement faite.

Doilin, qui tremblait toujours, déclara alors: — J'avais toujours pensé que j'irais à la machine. D'ailleurs, je n'ai jamais eu de chance de ma vie.

La marche à la mort

La toilette était terminée. Le cortège se mit en marche vers le lieu de l'exécution.

Doilin s'avancait lentement, soutenu par deux aides. Son visage était blême et sa tête retombait sur le pauc. Le condamné ne semblait plus avoir conscience de ce qui se passait autour de lui.

L'aumônier précédait le condamné en lui présentant le crucifix.

Une minute s'écoula entre la sortie de la prison et l'arrivée au pied de l'échafaud. Pendant ce court espace de temps, Doilin semblait prêt à s'évanouir. Aussi se laissa-t-il pousser sans résistance sur la bascule. Comme un éclair, le couperet tomba. Il était exactement 7 h. 4.

Quelques applaudissements éclatèrent alors dans la foule qui, jusqu'à ce moment, était restée silencieuse.

Une protestation

Un incident à signaler. Contrairement à l'usage, M^{rs} Bouvier-Collet, le défenseur de Doilin, n'avait pas été reçu chez le Président de la République.

Aussi l'avocat du condamné adresse à M. Fallières une lettre où, au nom du barreau, il proteste contre ce manquement aux traditions.

Un guet-apens

Une petite Bretonne de dix-sept ans vient d'être la malheureuse héroïne d'un drame horrible et révoltant.

Récemment arrivée à Paris, elle errait tristement, l'autre soir, place de la République, lorsqu'elle fut accostée par une personne nocturne habitée des boulevards, Marcelle Bonot, dite « La Grande Marcelle ». La conversation s'engagea. La demi-mondaine s'attendrit sur les malheurs de sa nouvelle amie et lui proposa de l'accompagner jusqu'au faubourg Montmartre, où l'attendaient son ami Louis Ohry, vaurien de vingt ans, connu dans le monde des souteneurs sous le nom de « Petit Louis de Belleville », et un de ses dignes acolytes, René Ribes, dit « Trois Pattes », âgé de vingt et un ans.

La Bretonne suivit sa compagne et fut présentée aux deux hommes. Mis au courant de ses ennuis, Ribes l'engagea à accepter la chambre qu'il occupait avec son frère « Le Costaud du Pressoir », 76, rue de la Mare.

— Nous irons ailleurs, dit-il, et comme ça, vous économiserez vos derniers sous!

Heureuse et confiante, la pauvre fille accepta cette offre généreuse et se dirigea avec les deux apaches et leur compagne vers le logis de son bienfaiteur. On y trouva le « Costaud », qui approuva l'idée de son « frangin », et la Bretonne fut laissée seule dans la pièce.

Elle commençait déjà à se laisser aller au sommeil qui, tout doucement l'engourdisait, lorsque la porte s'ouvrit, livrant passage à ses protecteurs. D'un bond, les frères Ribes se ruèrent sur la malheureuse, terrifiée, et sans souci de ses cris, de ses pleurs et de ses supplications, ils lui arrachèrent tous ses vêtements. Alors les misérables lui firent subir d'immenses outrages, lui volèrent son argent et la jetèrent, désemparée, sur le boulevard de Belleville.

C'est là que des agents la trouvèrent transie de froid.

Les misérables ont été arrêtés.

Favier s'ennuie dans sa prison

Après sa condamnation, l'assassin du garçon de recette Thain est resté deux jours sans parler. Il a été réintégré à la prison de Cuincy où il a repris ses vêtements de prisonnier, il fut ensuite transféré à Lille.

Il a causé avec un codétenu à qui d'abord il avait dit que la peine de mort lui était indifférente; il s'étonne maintenant du verdict rendu contre lui. Il avoue bien naïvement qu'il ne pensait pas être condamné à plus de dix ans de travaux forcés.

Souvent, le personnel qui va et vient dans le couloir jette un coup d'œil indiscret par le judas qui se trouve dans la porte; pour éviter ces indiscretions, Favier a bouché l'ouverture avec une boulette de papier mâché. Mais l'ennui l'a pris et le calme qui l'entoure agit sur ses nerfs. Pour tuer le temps, il a demandé à faire des adresses.

L'amour n'a pas d'âge

Il vient d'être procédé, à la mairie de Montauban, à l'union d'un couple qui, à lui seul, forme le chiffre respectable de 146 ans et 7 mois.

La nouvelle mariée, veuve déjà en deuxièmes noces, compte à l'heure actuelle 79 ans et

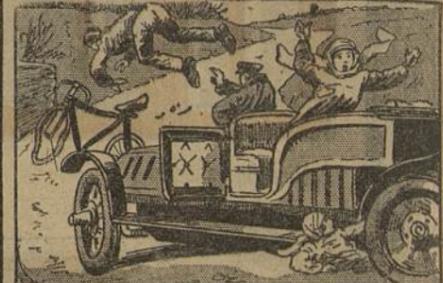
2 mois, et le marié, veuf lui aussi, compte 67 printemps et 5 mois.

Circonstance assez curieuse, les honorables habitants de la ville qui ont servi de témoins ne parviennent pas à eux quatre à concurrencer le chiffre d'années des nouveaux époux. Ils sont, en effet, âgés respectivement de 49, 29, 29 et 34 ans.



DE LA POLICE dans le Midi et le Centre

TERRIBLE COLLISION. — Sur la route de Nyons, un mécanicien filait à bicyclette. A un tournant, il se jeta sur une automobile qui arrivait à toute vitesse et fut projeté à 3 mètres



de hauteur. En même temps, une fillette qui était dans la voiture tomba sous les roues. VALREAS.



SEXAGÉNAIRE ÉCRASE. — Sur le petit chemin de Mançillon, passait une charrette chargée de pierres conduite par un jeune charretier. Un vieillard de 65 ans, atteint de la cataracte, prenait le soleil sur le chemin. Il voulut se garer de la charrette, mais il tomba. Sa tête se trouva placée dans une ornière et fut presque tranchée par une roue. MONTPELLIER.



MACABRE TROUVAIE. — Des ouvriers en train de procéder à l'aménagement d'une vieille maison, enlevaient les dalles qui masquaient un cabinet noir placé sous un escalier. Ils trouvèrent ainsi, dans une excavation de un mètre de largeur, un squelette humain. Une enquête est ouverte. CETTE.

CONCOURS N° 31 (6 Séries)

POURQUOI COURENT-ILS ?

DEUXIÈME SÉRIE (Voir la notice page 11)





DE LA POLICE DANS LE NORD

DISCUSSION TRAGIQUE. — Un galechier se trouvait dans un estaminet quand plusieurs consommateurs entrèrent. Pour une cause inconnue, ceux-ci se querellèrent avec lui. Le cabaretier, voyant que la chose allait mal tourner, fit sortir ses clients et ferma sa porte.

Le galechier qui était aux prises avec un menuisier, alla chercher un tranchet, et s'embusqua sur le passage du menuisier.

Quelques instants après, celui-ci, à quelques mètres de l'estaminet, se trouva en présence du galechier qui, brandissant son tranchet, s'élança vers lui et lui porta plusieurs coups de son arme. Accourus au bruit de la lutte, des témoins voulurent appréhender le coupable mais celui-ci prit à nouveau la fuite.

LOMME.



EN SORTANT DU BAL. — Après avoir passé la soirée dans un bal, une jeune fille de 16 ans revenait chez ses parents. Dans la rue, elle fut accostée par trois gamins qui tentèrent d'abuser d'elle. Mais, effrayés par ses cris, ils la rouèrent de coups et la jetèrent dans le canal. Un des agresseurs la sauva cependant et tous prirent la fuite.

ROUBAIX.



VOLEUR AUDACIEUX. — Sur le boulevard de Pont-Noyelle, passait une dame, tenant à la main un petit sac de cuir. Soudain, un homme qui la suivait bondit sur elle. Il lui arracha le sac et d'un formidable coup de poing, l'envoyait sa victime rouler sur la chaussée.

AMBIENS.



UN MARI BRUTAL. — Depuis quelque temps, deux époux vivaient séparés; mais le mari s'était engagé à donner de l'argent à sa femme pour la pension de leur enfant. Comme il oubliait sa promesse, elle vint le trouver au boulevard Gambetta où il montait les échoppes pour le marché du lendemain. Irrité par ses reproches, il saisit le montant en bois d'une échoppe et en asséna un formidable coup à sa femme qui tomba sans connaissance.

ROUBAIX.

L'HOMME SANS TÊTE

Grand roman policier *
PAR H. DE VERE STACPOOLE
(Traduction de Michel Epy)

RÉSUMÉ. — Le banquier Gyde a disparu. On l'a vu entrer dans une maison et en ressortir; dans cette maison on a trouvé un cadavre sans tête. Le soir même, dans l'hôtel du banquier, le valet de chambre de celui-ci mourait subitement de frayeur. Sa rétine photographiée reproduisait le portrait d'un nommé Klein. Il y a là un mystère dont le détective Freyberger poursuit la solution. Il soupçonne d'un crime extraordinaire un nommé Müller, dit Klein, et déjà il est sur sa piste. Il a même pu pénétrer chez lui, où il a trouvé les fragments d'un buste de Gyde. Il n'est pas le seul d'ailleurs à s'intéresser à cette affaire. L'avocat Hellier se fait détective par amour pour Mlle Lefarge dont le père est mort dans les mêmes circonstances que Gyde. Hellier, au moment où reprend ce récit se trouve dans la situation d'un homme angoissé et se forgeant mille craintes.

CHAPITRE XXIII (Suite).

Mais toutes vos craintes étaient sans fondement et se dissipent. Votre argent arrive, la voiture est à la porte, la dame vous attend et vous êtes juste en train de monter en voiture avec une belle gerbe de fleurs à la main, un bon chèque dans votre poche, lorsqu'un petit télégraphiste vous tend une dépêche où vous lisez que votre tante est mourante.

Vous n'auriez jamais pensé à cela! Mais le contraire arrive tout aussi aisément: l'argent n'est pas arrivé, le loueur de voitures a oublié l'heure et vous êtes au désespoir lorsque la Providence vous apparaît sous la forme de Jones, ce pauvre ami à qui vous aviez prêté la forte somme avant son départ pour l'Afrique et qui survient, vous saute au cou et vous rembourse en beaux billets de banque tout neufs.

Hellier sortait de chez lui, en grande désolation, lorsque, dans les escaliers, il se heurta à un télégraphiste qui lui montait une dépêche. Il la déchira vivement et lut:

CHER AMI: Nous arrivons à Londres aujourd'hui. Serons à Langham Hôtel six heures. Important. Cécile Lefarge.

Et tandis que Hellier traversait les rues emplies de brouillard, il lui semblait que le ciel au-dessus de sa tête était de bleu de saphir, que le soleil brillait d'un vif éclat, que des arbres touffus s'élevaient à côté de lui tout pleins de rossignols. A la fin, il fut ramené à la réalité par un certain M. Cramp contre qui il se buta fâcheusement et qui lui cria des injures.

Hellier ne se demanda pas trop la raison de ce voyage inattendu de Cécile Lefarge; il savoura seulement la joie d'apprendre sa venue, de savoir qu'il allait la rencontrer à six heures. Et comme si la nature elle-même avait partagé son bonheur, à midi le brouillard se dissipa, le soleil se mit à briller dans un pur ciel printanier.

A six heures sonnantes, Hellier se présentait aux portes de l'hôtel Langham et demandait si Mlle Lefarge et sa tante étaient arrivées. Il reçut une réponse affirmative et fut conduit à leurs appartements.

CHAPITRE XXIV

Ce matin-là, Freyberger reçut aussi un télégramme. Le directeur — qui en avait d'abord pris connaissance — le fit appeler:

— Je vous félicite, Freyberger, de ce que vous avez fait jusqu'à présent. La connexion entre les deux affaires Lefarge et Gyde me semble probante et vous avez bien fait d'envoyer quelqu'un à Paris. Si le portrait saisi chez Klein représente bien le Müller de l'affaire Lefarge, nous pourrions être certains d'être en présence de l'individu, qui, s'il n'est pas l'auteur d'un crime, peut au moins éclaircir les questions qui se posent...

« Mais j'ajoute que cet individu devrait être arrêté. Vous vous opposez à ce qu'on publie

* Voir L'Œil de la Police n° 85 à 100.

son portrait, et cependant vous savez très bien que ce moyen est assez bon.

« Prenez deux grands journaux à tendances politiques différentes et faites-y mettre la photographie de Klein... Ce sera comme si on la peignait sur le ciel. Un bon million de paires d'yeux seront ainsi à notre service...

— Parfaitement juste, monsieur le directeur, répondit Freyberger, et je suis le dernier à mépriser l'aide de la presse. Je sais très bien que si nous publions ce portrait, comme vous dites, nous aurons un million d'amateurs détectives à notre service au bout de quelques heures. Malheureusement; je suis fermement convaincu qu'au bout d'une heure — après une telle publication — notre homme, qui est pourvu d'un génie infernal, s'arrangera pour devenir invisible. Il se changera en fumée, il s'évanouira. Il deviendra quelqu'un d'autre.

« Et même si nous bornions à faire circuler cette photographie parmi les agents secrets, je suis sûr qu'au bout de quelques heures un homme ressemblant à la description donnée serait arrêté, puis relâché presque immédiatement... Notre homme, lisant cela dans les journaux se dira: « Ils ont des soupçons, ils se méfient de quelque chose, donc disparaissions. » Et ce sera fini par là.

« Je crois qu'il est parfaitement nuisible de rechercher de tels criminels selon les moyens ordinaires. Et j'ai l'étrange pressentiment d'être arrivé tout près de la vérité et d'en savoir encore davantage en utilisant cette affaire Lefarge...

Il s'arrêta. Un agent frappait à la porte. Il entra et remit au directeur un télégramme qu'il lut et passa à Freyberger; le détective lut:

M. Hamard nous envoie votre communication. Serons à l'hôtel Langham ce soir sept heures, apportant dossier.

Cécile Lefarge.

— Parfait, dit le directeur en souriant. Avant que Freyberger ait eu le temps de lui répondre, un autre coup était frappé à la porte et un agent se présentait.

C'était la réponse de la préfecture de police de Paris:

« Photographie envoyée par vous a été reconnue comme étant bien celle de Wilhelm Müller, assassiné 30 décembre 18... chez lui, rue de Turbigo. Le double de cette photographie se trouvait ici même depuis le crime.

« LEGENDRE, chef du bureau d'identité. »

Les yeux du directeur brillèrent de plaisir. Il était enchanté de Freyberger et il l'admirait fort pour avoir si bien marqué la relation étroite entre les deux affaires, pour avoir pensé que Müller, alias Kolbecker, alias Klein, pouvait être l'homme extraordinaire qui avait organisé les deux crimes, puisque Lefarge ne pouvait être raisonnablement identifié avec Gyde. Il ne dit rien, mais Freyberger put voir sur sa physiologie qu'il était content.



DE LA POLICE DANS L'EST

UN ANTHROPOPHAGE. — Ces jours derniers, un entrepreneur de maçonnerie sézannois, ayant reçu une opposition sur les appointements d'un de ses ouvriers, un plâtrier, espérait la retenue légale au moment de la paye quand, subitement pris de colère, l'intéressé se rua sur son patron et le mordit cruellement au bras; mais n'ayant à dévorer que la manche du vêtement et désireux sans doute d'assouvir plus violemment sa fringale de patrons, le plâtrier, visant l'oreille de l'entrepreneur, la happa, la réduisit en bouillie, et ainsi satisfait, s'en fut avec, dans les dents, une parcelle de l'appendice patronal.

Depuis, la victime de cette agression dut se soigner énergiquement en attendant que de justes représailles soient distribuées cette fois par le tribunal.

SÉZANNE.



RIXE. — Sortis récemment de la prison de Reims, deux repris de justice se recontraient l'autre jour. Ils rentrèrent dans une auberge où ils trouvèrent un camarade. On but force tournées puis, en sortant, les buveurs se dispersèrent. Deux d'entre eux tombèrent sur le troisième qui, biantôt, risait à terre, les côtes fracturées.

CHARLEVILLE.



UNE AGRESSION. — Au moment où un maçon passait rue Gambetta, un individu le saisit à la gorge en lui disant: « De l'argent, ou gare à toi! » Le maçon voulut fuir, mais il fut vite rattrapé et frappé d'un coup de couteau. Son agresseur put être arrêté.

REIMS.



TUE PAR UN DOUANIER. — A Houldizy, pendant la nuit, s douaniers voyant des inconnus avec des fusils et un chien, firent les sommations. L'un des inconnus ayant déchargé son fusil dans la direction d'un douanier, ce dernier tira un coup de revolver sur l'inconnu qui fut tué.

CHARLEVILLE.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'HOMME AU LAPIN

M. LE PRÉSIDENT. — Votre profession?
LE PRÉVENU. — Je fais un peu de tout. Je vends les tirages des loteries, le résultat complet des courses, du savon à détacher, des cartes transparentes vues et approuvées par la Ligue contre la licence des grues, des clarinettes en fer-blanc, des parapluies à musique. Je fais la chaîne de sûreté, l'abat-jour en papier, la pâte à raser... Je suis courtier en assurances, en photographies, en sangsues neuves et d'occasion... Je figure dans les théâtres j'ouvre les portières — celles des voitures, bien entendu, pas celles des maisons — je traîne des voitures d'affichage, je tonds les chiens, je recueille les orphelins à mes moments perdus.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous recueillez des orphelins? Je ne vous croyais pas si charitable.

LE PRÉVENU. — Je ramasse des mégots.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous brocantez aussi les œuvres d'art?

LE PRÉVENU. — Oui, mon président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez encore d'autres cordes à votre arc.

LE PRÉVENU. — Jen'en parle pas par modestie.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes un modeste,

en effet. Vous avez la spécialité d'escroquer les femmes galantes.

LE PRÉVENU. — On me confond avec un autre.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons voir si les témoins vous reconnaissent.

Une jeune femme élégante, Mme Leona de Sainte-Hermine, est introduite et prend place à la barre des témoins.

M. LE PRÉSIDENT. — Madame, reconnaissez-vous le prévenu?

LE TÉMOIN. — Oui, monsieur.

LE PRÉVENU. — Madame se trompe. Je n'ai pas l'honneur de la connaître. Je ne suis qu'un pauvre camelot, un modeste tondeur de chiens, un malheureux ramasseur de mégots, un misérable ouvrier de portières.

LE TÉMOIN. — Je ne sais ce que vous êtes, mais je sais qu'un soir, étant autrement mis qu'aujourd'hui, vous m'avez abordé boulevard des Capucines. Vous m'avez raconté que votre équipage vous attendait près de la Madeleine pour vous conduire dans deux heures à l'ambassade de Russie. Vous m'avez demandé la permission de venir fumer une cigarette chez moi, parce que vous aviez horreur des cafés. J'y ai consenti. A un moment donné, vous avez pris en plaisantant mon porte-monnaie dans la poche de ma robe et vous l'avez ouvert pour y déposer, disiez-vous, un billet bleu que vous avez sorti de votre portefeuille. Immédiatement après, vous vous êtes enfui comme un voleur. J'ai eu un soupçon. J'ai regardé dans mon porte-

monnaie. Il me manquait cent francs en or. Votre billet était un billet de la Sainte-Farce.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas couru après cet homme dans l'escalier?

LE TÉMOIN. — Ça m'était difficile... Ma toilette était trop sommaire.

Dix autres aimables personnes, qui toutes reconnaissent également le prévenu, viennent déposer de faits du même genre. Et l'homme aux trente-six métiers, que ces dames du boulevard appelaient l'homme aux trente-six lapins, est condamné à huit mois de prison.

— C'est une nouvelle erreur judiciaire!

s'écrie-t-il d'un ton mélodramatique.

AU TRIBUNAL CIVIL

A PROPOS DE HARICOTS

Un petit procès qui mérite de faire quelque bruit, au moins dans le monde agricole.

Le maire d'une commune de l'Aisne était venu à Paris pour affaires. Il est cultivateur maraîcher. En se rendant en voiture des Halles centrales à la gare du Nord, notre homme fut assez grièvement blessé par le brancard d'une autre voiture. Deux côtes fracturées, s'il vous plaît — ce qui démontre que, pour la santé, les sapsins de nos montagnes sont préférables à ceux de la capitale.

Le blessé réclamait 5,000 francs de dommages intérêts à la Compagnie, à laquelle appartient le fiacre, cause de l'accident.

— Mon client, a dit en substance M^e Poulot, avocat du demandeur, a, par suite de sa fracture, enduré de longues souffrances, et des troubles graves peuvent survenir dans son organisme. Mais ce n'est pas tout. A l'époque où, par votre faute, à vous, est survenue l'incapacité de travail qui fut la conséquence de l'accident, la saison des haricots verts battait son plein. (Mouvement.) Mon client n'a pu procéder à la cueillette, à l'expédition et à la vente de ses haricots...

— Le beau malheur! répondait M^e Le Brassin, avocat de la Compagnie. Petit soisson deviendra grand, pourvu que Dieu lui prête vie. Vous les avez vendus en grains.

M^e Poulot répliqua, sans sans raison, que les haricots vendus à leur début dans la vie végétale rapportent beaucoup plus au cultivateur que les haricots avancés en âge. Et le tribunal clôt cette bucolique judiciaire par un jugement qui accorde au demandeur, tant pour ses côtes fracturées que pour ses haricots devenus trop vieux, une somme de 2,000 francs à titre d'indemnité.

Voilà une jurisprudence légumière fixée.

Quant aux marchands indolents qui vendent à leur prochain des haricots qui ne veulent pas cuire, les tribunaux ne s'en sont pas encore occupés.

Le Greffier.



DE LA POLICE DANS PARIS

LA COURSE A LA MORT. — Une jeune femme, élégamment vêtue de noir, hélait un cocher pendant la nuit place Pigalle, et se faisait conduire au Pont Neuf.

Arrivée à destination, la voyageuse donna à l'automédon un généreux pourboire, en lui disant :
— Retournez d'où vous venez, et allez dans tel café. Vous demanderez un des musiciens, M. M..., et vous lui direz que je ne suis pas encore morte !

La cliente avait à peine achevé ces mots étranges qu'elle enjambait le parapet du pont et se précipitait dans la Seine. Ce geste tragique fut si rapide que le cocher, abasourdi et terrifié, n'eut pas le temps d'intervenir. Il courut sur la berge pour porter secours à la désespérée; mais les flots sombres et tumultueux de la Seine s'étaient déjà refermés sur leur proie. (I^{er} Arr.)



BANDITISME NOCTURNE. — La femme d'un tailleur rentrait chez elle, rue de l'Hôtel-de-Ville, vers onze heures du soir, quand elle fut assaillie par deux gaminis d'une quinzaine d'années qui tentèrent de la dévaliser. Rendu furieux par les appels que poussait leur victime, un des malandrins qui portait une bouteille, la lui brisa sur le crâne. Le mari de la blessée arriva enfin et put, aidé d'un agent, arrêter les deux bandits. (IV^o Arr.)



LE MANGEUR DE NEZ. — En se trouvant en présence de son ancienne amie, une jeune femme de 24 ans, un journaliste fut pris d'un accès de rage. Il se jeta sur elle, et d'un coup de dent, lui coupa net le nez qu'il cracha dans le ruisseau. La malheureuse a été transportée à l'hôpital. (XI^o Arr.)



LE SUICIDE A LA MODE. — Actuellement en traitement dans une maison de santé de Saint-Mandé, une rentière de 46 ans pénétrait dans la gare du métro à la Nation. Au moment où un train arrivait, la rentière, suivant de nombreux exemples, se jeta sous la première voiture. Elle fut atrocement broyée. (XII^o Arr.)

— Si vous me le permettez, dit alors le détective, je vais rentrer chez moi. Je ne crois pas qu'il survienne quelque chose d'important avant mon rendez-vous avec Mlle Lefarge, et j'ai d'autre part fort à faire chez moi.

— Quoi donc? fit le directeur.
— Dormir, monsieur. Je n'ai pas fermé les yeux depuis quarante-huit heures.

— Bien, répondit le directeur. Si quelque renseignement important survenait, je vous enverrais chercher. Je suis content de vous, Freyberger, Allez et faites de beaux rêves.

— Je ne rêve jamais, monsieur, répliqua Freyberger en prenant son chapeau.

CHAPITRE XXV

Le détective rentra chez lui. L'homme qui commanderait aux événements pourrait par là même commander à son sommeil. Freyberger pouvait en tout cas dormir quand il voulait. Il se mit au lit, ferma les yeux et perdit le sentiment de la réalité.

Il se réveilla à quatre heures et demie, se fit du café, alluma un cigare et réfléchit un moment. Il voulait éclaircir encore un point de détail avant de proclamer sa victoire : il s'agissait de savoir si les bustes de Sir Anthony Gyde et de M. Lefarge avaient été sculptés par le même artiste.

Il était plus que probable que Mlle Lefarge avait apporté avec elle le buste de son père. Freyberger savait qu'il était en sa possession, car la restitution de cette pièce à conviction était mentionnée dans les journaux que le détective avait lus. Il pensa que le vieil antiquaire Antonides serait seul capable de trancher cette question d'art, et à cinq heures Freyberger sortit de chez lui se rendant au magasin de curiosités.

Il ne passa pas à la préfecture de police, sachant bien que si quelque événement important était survenu le directeur le lui aurait aussitôt fait communiquer.

Il trouva Antonides qui achevait de manger du saumon derrière son comptoir. Le vieux marchand s'abimait l'estomac à plaisir. Pour économiser les gages d'un employé digne de confiance, il faisait tout lui-même et se contentait d'un gamin à dix francs par semaine pour ouvrir ses volets et nettoyer les grosses pièces. Ainsi il ne pouvait s'absenter pour aller dîner sans fermer son magasin et il pouvait chaque fois perdre des clients. C'est pourquoi il mangeait derrière son comptoir.

Naturellement, il aurait pu faire apporter ses repas du restaurant, mais il lui aurait fallu aussi les manger derrière son comptoir pour ne pas fermer le magasin.

— Bonjour, monsieur Freyberger.

— Bonjour!
— Qu'y a-t-il à votre service aujourd'hui, monsieur Freyberger? Un autre buste à restituer?

— Non, pas aujourd'hui, merci. Ce que je voudrais, c'est votre avis sur une œuvre d'art.

— Montrez-la.
— Croyez-vous que je la porte avec moi dans ma poche?

— J'ai vu des œuvres d'art qu'on pouvait facilement mettre dans sa poche. J'ai vu une tabatière qui valait vingt-cinq mille francs et que j'ai achetée... mais n'importe...
— Oui, mais il s'agit, non d'une tabatière, mais d'un buste.

— Un autre buste!

— Oui, un autre.

— Qui représente?

— Un homme.

— Par qui?

— Par un inconnu qui est supposé le même que celui qui a fait le buste de Sir Anthony Gyde.

— Ha! Ha!

— Pourriez-vous me dire si c'est bien le même sculpteur?

— Ici, tout de suite!

— J'espère pouvoir vous le montrer.
— Connaissez-vous mon tarif pour ces sortes de consultations?

— Non.

— Vingt-cinq francs.

— Vous les aurez.

— A quelle heure l'apporterez-vous?

— C'est justement ce que je voulais vous dire : Je ne pourrai sans doute pas vous l'apporter ici; il vous faudra venir le voir.

— Où?

— A l'hôtel Langham.

— Connaissez-vous mon tarif pour ces consultations au dehors?

— Non.

— C'est cinquante francs.

— Vous les aurez.

— Et le prix du fiacre? continua Antonides d'un air de convoitise.

— Et le prix du fiacre aussi.

— Pour le retour aussi?

— Oui, oui et quoi d'autre encore? Dites tout pendant que vous y êtes. Des rafraîchissements pendant la route et un tapis rouge sur les marches d'escalier?

— Je ne bois jamais entre les repas. Ce sera quatre francs pour le fiacre. A quelle heure dois-je me trouver à l'hôtel Langham?

— Vers sept heures et demie.

— Et le buste? Est-il importun de demander d'où il vient?

— De Paris.

— Récemment?

— Oui. Avez-vous jamais entendu parler d'un artiste nommé Wilhelm Müller?

— Wilhelm Müller, un sculpteur?

— Oui.

— Assassiné, il y a quelques années?

— Oui, il y a huit ans.

— Par un monsieur...

— Lefarge.

— Oui, oui, c'est cela. Oh, oui, je me souviens de Müller. Je ne l'ai vu qu'une fois, il y a une dizaine d'années. Mais je me rappelle bien avoir lu l'histoire de son assassinat dans les journaux. Oui, oui, je me souviens bien de Müller.

— Vous savez juger les hommes.

— Les œuvres d'art d'abord, mais comme l'homme moderne est un produit artificiel et n'a presque rien de naturel... oui, je peux juger les hommes...

— Que pensez-vous de ce Müller?

— Vous connaissez mon tarif pour ces...
— Oui, oui, interrompit Freyberger en riant. Tenez, prenez un cigare et donnez-moi votre opinion sur Müller.

— Comme produit artificiel?

— Vous avez dit que l'homme moderne n'avait plus rien de naturel.

— Je l'ai dit, mais il reste un substratum naturel...

— Eh bien, je voudrais votre opinion sur Müller pris en bloc, tel que l'a fait la nature et tel qu'il s'est fait lui-même...

— Donnez-moi une allumette.

— Voilà.

— Merci. En tant que produit artificiel, Müller n'était pas si mauvais, car il s'arrangeait pour cacher en grande partie ce que la nature avait mis en lui.

— Et qu'est-ce que la nature avait mis en lui?

— La folie.

— Il était fou?

— Oui, mais il était aussi très intelligent.

— Cela m'a tout l'air d'un paradoxe.

— L'homme est un paradoxe vivant. Je connais vingt personnes ici à Londres qui sont des fous à lier, mais qui ont avec cela beaucoup de sens pratique.

— Voyez-vous Müller commettant un crime?

— Aisément. Il avait tous les caractères du criminel savant.

— Et avec cela il était un artiste de talent, n'est-ce pas?

— Je le crois, bien que je n'aie vu aucune de ses œuvres.

(Lire la suite au prochain numéro.)



DE LA POLICE AUTOUR DE PARIS

L'EXPLOIT D'UN FOU. — Pris d'un accès de folie furieuse, un ouvrier mécanicien, âgé de 31 ans, se mettait à briser à coups de hache tout son mobilier et à en précipiter les débris par la fenêtre.

Les voisins, alarmés, prévinrent M. Léger, commissaire de police qui, accompagné de son secrétaire, M. Bobo, accourut pour procéder à l'arrestation du dément.

L'ouvrier, qui s'était enfermé dans son logement, refusa d'ouvrir. Le magistrat fit enfoncer la porte; il allait pénétrer dans la pièce avec son compagnon, lorsque le fou, armé d'une paire de ciseaux, se précipita sur M. Bobo et tenta de lui crever les yeux avec les pointes acérées de son arme.

Une lutte terrible s'engagea contre le déséquilibré qui, enfin maîtrisé et ligoté, fut placé dans un fiacre et conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

LEVALLOIS-PERRET.



SCENE DE BRUTALITE. — En revenant de son travail, un charretier fut interpellé par deux de ses collègues qui lui demandèrent sa carte du syndicat. Le travailleur ne leur ayant pas répondu, les deux brutes le renversèrent et lui martelèrent la tête à coups de pied. Pendant qu'on les arrêtait, le malheureux charretier était conduit à l'hôpital. VERSAILLES.



HUSSARDS APACHES. — En se rendant à la gare, un domestique de ferme rencontra trois hussards qui sautèrent sur lui et le rouèrent de coups. Le pauvre diable eut la lèvre supérieure fendue et de graves blessures sur le corps. Les agresseurs ont été mis en cellule. MEAUX.



UN DUEL DANS UN TRAIN. — Dans un wagon d'un train allant de Montparnasse à Versailles, un soldat du 22^e d'artillerie et un autre du 23^e d'infanterie coloniale, se sont pris de querelle. Tirant l'un son sabre, l'autre sa baïonnette, ils se battirent en duel, se faisant de terribles blessures. Ils ont été dirigés sur l'infirmerie du 22^e d'artillerie. VERSAILLES.

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

APACHES CHATIES. — La cour d'assises des Bouches-du-Rhône avait à juger quatre jeunes bandits appartenant à deux bandes rivales d'apaches marseillais.

Le dimanche 8 août 1910, les deux bandes se recontraient sur le quai du Port et échangeaient de nombreux coups de revolver. Au cours de la fusillade, un douanier de service sur le quai fut atteint à la cheville, et un passant, nommé Cacaïro, frappé à l'abdomen par un projectile, ne tarda pas à succomber.

Le jury s'est montré implacable et a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions, met sur les circonstances atténuantes. En conséquence, la cour a condamné les nommés Simon et Marchi à la peine de mort, et les deux autres bandits, Rebeaudou et Péri à cinq ans de prison et à dix ans d'interdiction de séjour.

UN JUGE DE PAIX CONDAMNÉ. — Pour avoir abusé de ses fonctions en se servant de son ministère pour accomplir des détournements, le juge de paix Mettavant vient de comparaître devant la Cour d'assises d'Auxerre.

Après une heure de délibération, le jury a rapporté un verdict reconnaissant le juge coupable avec circonstances atténuantes. Mettavant a été frappé de huit ans de réclusion.

UN DRAME AU PALAIS. — On se rappelle la toute récente aventure de M. Bonnenfant, ce canonnier du 59^e régiment d'artillerie, qui, dans les couloirs du Palais, se trouvant en présence de sa femme, avant une tentative de conciliation préliminaire, lui fit une scène violente, puis, profitant de ce qu'elle passait devant lui, pour se rendre au cabinet du juge, lui porta violemment deux coups de baïonnette dans le dos.

En raison de ces faits, Bonnenfant comparait devant le deuxième conseil de guerre, sous l'inculpation de tentative de meurtre.

L'accusation, soutenue par M. le commandant Caffier, commissaire du gouvernement, a demandé au conseil de se montrer sévère, en raison des conditions dans lesquelles fut commise cette tentative, qui n'échoua que grâce à la courageuse intervention de l'agent Chopart, et requiert un verdict exemplaire.

De son côté, M^{re} René Lambert, qui avait assumé la lourde tâche de la défense, a éloquemment plaidé les circonstances atténuantes, en raison du peu de gravité des blessures reçues et des antécédents favorables de l'accusé.

Le conseil, après une longue délibération, a déclaré le canonnier Bonnenfant coupable,

avec circonstances atténuantes, et, en conséquence, l'a condamné à cinq ans de réclusion — le minimum de la peine — et à la dégradation militaire, qui, mécaniquement s'imposait, du fait de la condamnation à une peine afflictive et infamante.

UN VENGEUR DE LIABEUF. — Devant la cour d'assises de l'Aisne a comparu le nommé Robert-Louis Détraux, menuisier, âgé de dix-sept ans, qui, le 5 juillet dernier, frappa d'un coup de couteau l'agent de police Caille, à Saint-Quentin.

Ce jour-là, l'agent Caille allait sortir du poste pour prendre son service à la gare du Nord, lorsqu'un individu se précipitait sur lui en courant et le frappait d'un coup de couteau dans la poitrine. L'arme, à cran d'arrêt, pénétra obliquement de plus de sept centimètres de bas en haut, entre la clavicule et le sternum, produisant une hémorragie abondante. Soigné à l'hôpital de Saint-Quentin, l'agent a présenté à diverses reprises des accidents de la pleurésie qui ont mis ses jours en danger, et il vient à peine d'entrer en convalescence.

Le meurtrier, qui avait pris la fuite aussitôt après l'attentat, fut rejoint et appréhendé, non sans peine, dans une rue voisine, et, pendant qu'on le ramenait au poste, il ne cessa de proférer les cris de : « Vive Liabeuf! Vive Deibler! Vive la guillotine! »

M. Rencker, procureur de la République,

prononce un réquisitoire sévère et réclame un verdict impitoyable. M^{re} Henri Dupont, du barreau de Saint-Quentin, présente une défense éloquente de l'accusé qu'il montre comme la victime des excitations révolutionnaires. Après une délibération de quarante minutes, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, avec circonstances atténuantes. Détraux est condamné à vingt ans de travaux forcés.

LE MEURTRE D'UN AGENT. — La cour d'assises de la Somme vient de condamner à sept ans de réclusion le nommé Jules Thellier, âgé de vingt-neuf ans, exerçant, à Aubervilliers, la profession d'allumettier.

Cet individu, anarchiste militant, était accusé d'avoir au mois de mai dernier porté des coups et fait des blessures à un agent de police d'Amiens, lesquels coups et blessures auraient entraîné la mort de ce dernier.

Thellier était recherché par le Parquet de la Seine pour l'assassinat d'une femme Aubry, allumettière à Pantin.

L'agent Fauconnier, de la police d'Amiens, reconnut l'individu recherché et voulut l'arrêter aux abords de la gare, mais Thellier fit feu sur le policier et l'atteignit à l'aîne.

L'agent Fauconnier mourut trois mois après ces événements, probablement des suites de la blessure que lui fit Thellier. Ce dernier, en raison de ces différentes circonstances, était uniquement inculpé de tentative de meurtre.

MONSIEUR LUBIN & C^{IE}

Grand Roman policier

PAR CONSTANT GUÉROULT

PROLOGUE

Une Faute et un Crime

Par une belle matinée du mois de juin de l'année 1852, une foule immense remplissait la grande salle du palais de justice de Rouen, et, à l'expression des physionomies, on devinait que quelque cause émouvante, extraordinaire, allait se plaider ce jour-là.

En effet, il s'agissait d'une accusation d'infanticide, et la prévenue était une jeune fille de dix-huit ans.

Les conversations étaient très animées ; chacun racontait à sa façon les détails du crime, et, comme il arrive toujours en pareil cas, nul ne révoquait en doute la culpabilité de l'accusée, déjà chargée, avant même d'avoir été entendue, de toutes les malédictions de la foule.

Si les versions étaient différentes sur les moyens employés par la prévenue pour faire disparaître la preuve vivante de sa faute, tout le monde s'accordait au moins sur un point, c'est-à-dire sur la férocité de ses instincts et sur sa profonde perversité.

Quant à son physique, dont on se préoccupait beaucoup, il était difficile de s'en faire une idée d'après les dires de ceux qui prétendaient l'avoir vue.

Les uns affirmaient que son visage, d'une laideur repoussante, portait l'empreinte des plus odieux penchants et qu'on y lisait, pour ainsi dire, la preuve de son crime.

D'autres, au contraire, déclaraient que ses traits exprimaient une innocence, une douceur qui avaient longtemps trompé tout le monde sur ses abominables instincts et que, jusqu'au jour où, à la suite de son arrestation, sa faute avait été rendue publique, tous les habitants d'Oissel lui eussent volontiers décerné le prix de vertu.

Ces deux affirmations, absolument opposées, excitaient au même degré l'exaspération du public qui, après s'être indigné contre la laideur caractéristique de la prévenue, s'indignait avec une égale énergie contre sa douceur hypocrite.

Aussi n'y avait-il qu'une voix pour appeler sur sa tête les dernières rigueurs de la loi, et quelques femmes s'étonnaient même qu'on ne l'eût pas envoyée à l'échafaud, sans prendre la peine de la juger.

Telles étaient les dispositions du public, quand un huissier parut, et d'une voix grave annonça la cour.

Les magistrats entrèrent, et aussitôt les conversations cessèrent de toutes parts.

Au bruit et au mouvement qui, tout à l'heure, agitaient cette salle, succédèrent, comme par enchantement, le silence et l'immobilité.

— Introduisez la prévenue, dit le président en s'adressant à un gendarme.

Le gendarme sortit. Alors, au milieu du silence devenu plus solennel encore, un sanglot se fit entendre, sanglot étouffé, à peine perceptible, mais où vibrerait une douleur si poignante, qu'un frisson parcourut toute la salle, et que les magistrats eux-mêmes en parurent troublés.

Tous les regards se tournèrent vers le point d'où était parti ce bruit, et on aperçut, pressées l'une contre l'autre et isolées dans un coin, une femme d'une quarantaine d'années et une petite fille de huit ans environ.

Elles étaient vêtues de noir, et leurs yeux rougis, leurs traits pâles et sillonnés de larmes émuèrent jusqu'à ceux qui, tout à l'heure, s'étaient montrés les plus inexorables.

— Deux parentes, sans doute? murmurerent quelques voix.

— La mère et la sœur de la malheureuse qu'on va juger, répondit une jeune femme.

— Vous les connaissez?

— Si je les connais? Mme Dorival est ma voisine, et la petite Marthe est aussi souvent chez nous que chez ses parents.

— Quel est le père?

— Un ancien capitaine de la marine impériale retiré depuis quinze ans à Oissel, sa ville natale. Oh ! il ne survivra pas à cette honte et à cette douleur ; ça lui portera le coup de la mort, c'est sûr, car il n'a jamais eu une tache à son honneur, et puis, quoiqu'il ait été bien sévère envers elle, dans cette circonstance, il adorait sa petite Geneviève ; c'était sa préférée ; il en était fier comme de sa croix, et quand il passait avec elle dans les rues d'Oissel, on aurait dit qu'il promenait le vierge Marie à son bras.

— Pauvre homme ! il est ici sans doute.

— Oh ! non, il n'aurait pas pu supporter la vue de sa fille sur les bancs de la Cour d'assises.

— Sa femme a bien eu ce courage-là.

— Une mère est capable de tout, et celle-là, c'est une vraie mère ; quand son cœur devrait en saigner jusqu'à la dernière goutte, elle restera là jusqu'au bout, pour recevoir sa fille dans ses bras au moment où elle quittera le tribunal, libre ou... condamnée, la pauvre fille !

Une porte s'ouvrit en ce moment, et une jeune fille parut entre deux gendarmes.

C'était l'accusée.

Un murmure se fit entendre à son entrée, et l'expression d'une profonde surprise se peignit sur tous les visages.

C'est que la malheureuse qui venait répondre du plus monstrueux des crimes s'éloignait complètement du portrait que chacun s'en était fait.

Ses traits, dont une extrême pâleur accusait mieux encore la profonde douceur et l'exquise régularité, ses grands yeux, d'un bleu vif et pur comme la fleur du lin, le regard à la fois plein d'innocence, d'étonnement et de désolation qu'elle promena sur la salle, tout cela formait un contraste si éclatant avec le crime dont elle était accusée et les traits odieux sous lesquels cette foule venait de se la représenter, qu'il y eut, à son entrée, un long silence de stupeur et d'ahurissement.

Non seulement elle était jolie, mais son extrême pâleur, ses yeux rougis par les larmes et les insomnies, le sentiment de honte, de douleur sans bornes et de désespoir mortel empreint sur ses traits, donnaient à sa beauté un caractère si profondément touchant, qu'un revirement complet se fit aussitôt dans tous les esprits, que ceux qui tout à l'heure l'eussent volontiers envoyée à l'échafaud sans jugement, se sentaient venir les larmes aux yeux en la contemplant et n'hésitaient pas à affirmer tout bas son innocence.

Un incident inattendu acheva de lui gagner tout l'auditoire.

Son regard, après avoir parcouru toute la salle, venait de rencontrer ceux qu'elle cherchait, sa mère et sa sœur, qui la regardaient à travers leurs larmes ; à cette vue, elle avait chancelé en portant la main à son cœur, comme si elle étouffait, puis, dans un irrésistible élan, ses bras s'étaient tendus vers ces êtres si chers et si affligés et elle avait fait un mouvement pour courir à eux.

Mais une main s'était posée doucement sur son épaule et une voix avait murmuré à son oreille :

— Calmez-vous, Mademoiselle Geneviève, et rappelez-vous où vous êtes ; ce n'est pas à votre mère, mais à M. le Président qu'il faut parler.

Celui qui lui adressait ces paroles, c'était Jacquemin, l'un des deux gen-

darmes qui l'avaient découverte et arrêtée, Jacquemin, qui la connaissait depuis son enfance, car il faisait partie de la brigade de gendarmerie fixée à Oissel ; aussi était-il presque aussi ému, presque aussi défait que la pauvre Geneviève.

Il la prit par le bras et la conduisit devant le tribunal en lui disant à voix basse :

— Courage, Mademoiselle Geneviève, courage et appelez à vous tout votre sang-froid, car votre salut dépend de la façon dont vous allez répondre aux questions de M. le Président.

Quand elle fut en face de lui, le président fixa sur la jeune fille un regard pénétrant, puis il l'interrogea sur un ton qui témoignait que ce rapide examen ne lui avait pas été défavorable.

— Accusée, lui dit-il, comment vous nommez-vous?

— Geneviève Dorival, Monsieur, répondit celle-ci d'une voix dont le timbre avait quelque chose de mélodieux et de mélancolique.

— Votre âge?

— Dix-huit ans.

— Votre domicile?

— Chez mon père... à Oissel.

Ces mots : « Chez mon père » avaient été prononcés d'un ton hésitant et d'une voix dans laquelle on sentait rouler des sanglots.

Tant de souvenirs doux et navrants, tant de contrastes cruels entre le présent et le passé étaient contenus dans ces trois mots !

— Asseyez-vous, reprit le président, et écoutez attentivement la lecture de l'acte d'accusation.

On allait connaître enfin dans tous ses détails, et dégagé des contes et des exagérations dont on l'entourait, depuis quelques jours surtout, le crime monstrueux reproché à cette jeune fille dont toute la personne protestait contre une telle accusation.

Aussi, fut-ce avec une véritable anxiété que chacun se disposa à écouter le récit du drame dont le dénouement pouvait être si terrible.

II

L'ACTE D'ACCUSATION.

Nous avons dit que la salle des assises était comble.

Pour cette affaire exceptionnelle, comme dans toutes les solennités judiciaires, des places avaient été réservées pour un public d'élite qui, outre l'avantage de n'être pas étouffé dans la foule, avait encore celui de tout voir, de tout entendre et d'être lui-même parfaitement en vue.

Aussi les jolies femmes, dont le pouvoir s'impose partout, même dans ces lugubres spectacles où se joue la tête d'une créature humaine, étaient-elles là en majorité et y faisaient-elles assaut de toilette, se montrant aussi préoccupées de l'effet qu'elles produisaient sur la salle que des terribles péripéties du drame qui se déroulait sous leurs yeux.

Il en était une cependant qui, indifférente aux regards de la foule, suivait avec une telle ardeur ces scènes lamentables, qu'elle semblait y avoir jeté son âme tout entière.

Et c'était celle-là qui, sans y songer, sans le savoir, absorbait sur elle toute l'attention de la salle.

Ce n'était peut-être pas la plus belle, mais c'était assurément la plus étrangement belle du groupe de jolies femmes auquel elle se trouvait mêlée.

La taille moyenne, souple et nerveuse, le teint légèrement bronzé, les traits irréguliers formant un ensemble plein de séductions, éclatant de vie, superbe d'orgueil et de volonté, la chevelure d'un noir éclatant, des yeux fauves auxquels la fixité et la profon-

deur du regard donnaient une expression saisissante ; il était impossible de ne pas la remarquer ; il semblait difficile de se soustraire à la fascination indéfinissable, presque fantastique, qui se dégageait de toute sa personne.

Les lèvres serrées l'une contre l'autre, les traits violemment contractés, le sourcil froncé, le regard rivé tantôt sur le tribunal, tantôt sur l'accusée, elle semblait en proie à une véritable fièvre, et l'on eût dit que chaque phase de cette affaire éveillait en elle quelque mystérieux écho, quelque sombre et ardente colère.

Le reflet de toutes les impressions sur cette tête passionnée la revêtait d'une poésie à la fois puissante et sinistre, et s'éclairait d'une flamme qui l'isolait et la signalait entre toutes.

Son vêtement, tout noir des pieds à la tête, le jais dont il était orné, étincelant sur la soie mate, la plume noire qui s'enroulait autour de sa coiffure abaissée jusqu'aux sourcils, faisaient encore valoir sa beauté et en accentuaient vivement le caractère énergique et sombre.

— Voici la belle bijoutière de la rue du Grand-Pont, dit un jeune homme en la désignant à l'un de ses voisins.

— Oui, répondit celui-ci, plus belle que jamais ; le veuvage lui réussit.

— Oh ! je ne crois pas qu'elle ait jamais été folle de ce pauvre Pontallier.

— Au moins n'a-t-elle pas abîmé ses beaux yeux à le pleurer.

— Elle est, dit-on, assiégée de consolateurs.

— Qu'elle a impitoyablement repoussés.

— Sauf un.

— Lequel?

— Le comte de Mursy qui, sous prétexte de bijoux, fréquentait assidûment sa boutique, même avant la mort de Pontallier.

— Il ne paraît plus au comptoir depuis quelque temps, ce qui prouve qu'il a échoué dans ses tentatives.

— Oui, à moins que ça ne prouve exactement le contraire.

— Calomnie !

— A laquelle la belle veuve a imprudemment donné une certaine vraisemblance en achetant une maison de campagne à Oissel, à quelques pas du château du comte de Rougemare, oncle du baron de Mursy.

— Bah ! pur hasard, exploité par la médisance ; le baron est marié et on assure qu'il aime sa femme.

— On aime sa femme et on adore sa maîtresse, cela se voit tous les jours.

— Que la morale de M. de Mursy s'arrange de ce partage, cela ne me surprendrait nullement, mais...

— Mais comme il te serait souverainement désagréable que Mme Pontallier fit le bonheur du baron de Mursy, tu refuses d'y croire.

— Moi ! jaloux de...

— De Mme Pontallier, oui, sans doute, et je trouve cela tout simple ; elle est trop belle pour que tous les hommes ne l'adorent pas et n'en soient pas jaloux. Mais, silence, le président va parler.

En effet, après avoir échangé quelques paroles avec les juges placés à ses côtés, le président s'était tourné du côté de l'auditoire et attendait évidemment que le silence se fût rétabli.

— Greffier, dit-il à celui-ci, lisez l'acte d'accusation ; et s'adressant à Geneviève :

— Et vous, accusée, prêtez toute votre attention à cette lecture.

Le greffier lut ce qui suit :

« Le 24 mai dernier, la femme Chautard, du village de Saint-Étienne-lès-Rouen, venait déclarer à la justice qu'une petite fille de treize mois, son nourrisson, lui avait été enlevée la veille tandis qu'elle était occupée à son jardin, attendant à sa maison. Questionnée sur les père et mère de cette enfant, elle refusa d'abord de les faire connaître, puis effrayée des soupçons que ce silence faisait peser sur elle, elle déclara que l'enfant appartenait à une fille d'Oissel, du nom de Geneviève Dorival. Quant au père, elle ne l'avait jamais vu et il lui était inconnu. La justice se transporta aussitôt au domicile des parents de la prévenue, mais on ne l'y trouva pas, elle était en fuite.

Des agents de l'autorité se mettaient le soir même à sa recherche, et le lendemain, au point du jour, ils la

trouvaient dans la forêt de la Londe, où elle avait passé la nuit. Elle avait l'œil hagard, les cheveux en désordre, les traits livides et paraissait en proie à un trouble profond.

» A tous ces indices allaient bientôt se joindre des témoignages plus accablants encore. Comme les gendarmes Jacquelin et Fournier venaient de pénétrer chez son père, où elle avait été conduite malgré ses supplications, ils entendirent un homme s'écrier : « Je disais bien, moi, qu'elle n'était pas morte et que c'était elle que j'avais rencontrée hier au soir. » Pressé aussitôt de s'expliquer, cet homme, nommé Louis Chabot, domestique au château de Rougemare, où allait fréquemment la prévenue, déclara qu'il avait vu celle-ci l'avant-veille, à la nuit tombante, sortant du village de Saint-Étienne avec un fardeau dans les bras, et se dirigeant vers la Seine, déposition d'autant plus grave que Chabot, ignorant l'accusation qui pesait sur Geneviève Dorival, n'en soupçonnait pas l'importance.

» L'enfant avait donc été enlevée par l'accusée à sa nourrice, voilà qui était acquis à la justice ; mais qu'était-elle devenue ? C'est ce que Geneviève Dorival se refusa obstinément à faire connaître au juge d'instruction ; c'est ce qu'on apprit bientôt par une circonstance providentielle.

» La prévenue venait à peine de quitter le cabinet du magistrat quand un jeune garçon s'y présenta. Il déclara qu'il exerçait sur le port de Rouen la profession de débardeur ; puis il raconta qu'étant sur la Seine, à bord d'un train de bois, il avait vu venir à lui un objet dont il n'avait pas d'abord distingué la forme, mais qu'à tout hasard il avait saisi au passage. Alors seulement il s'était aperçu que c'était un bourrelet d'enfant, et, comme il était fort détérioré par un long séjour dans l'eau, il allait l'y rejeter, quand il se rappela tout à coup le crime commis à Saint-Étienne et déjà connu de toute la ville de Rouen. « Qui sait, s'était-il dit, si ce ne serait pas là le bourrelet de la petite ! » Et il s'était empressé de le porter au magistrat chargé d'instruire cette affaire.

» Ce bourrelet, l'accusée, questionnée à l'improviste, le reconnut tout de suite pour celui de son enfant, et, quand on lui apprit comment et en quel endroit il avait été trouvé, elle feignit une grande surprise et simula un violent désespoir. Elle avait eu le temps de se remettre et de préparer cette comédie, comprenant la faute qu'elle venait de commettre et la nécessité de la réparer aussitôt.

» Des faits qui précèdent, il résulte que, le 23 mai dernier, l'accusée s'est introduite furtivement chez la femme Chantard ; que, profitant de l'instant où celle-ci était occupée à son jardin, elle lui a enlevé l'enfant qu'elle lui avait donné à nourrir ; qu'elle s'est enfuie avec cette enfant dans la direction de la Seine et qu'il n'est pas douteux, malgré ses dénégations, qu'elle n'ait précipité dans le fleuve l'innocente créature dont l'existence pouvait faire découvrir une faute qu'elle avait eu l'adresse de tenir cachée jusqu'à ce jour.

» En conséquence, Geneviève Dorival est accusée d'avoir, dans la soirée du 23 mai dernier, donné volontairement la mort à son enfant, crime prévu par l'art. 300 du Code pénal.

Un morne silence continue de régner dans la salle après que la voix du greffier a cessé de se faire entendre, silence significatif, évidemment hostile à l'accusée qui paraît comprendre, car elle baisse la tête d'un air accablé.

III

LE TÉMOIN CHABOT

La lecture de l'acte d'accusation, en dissipant tous les doutes sur la culpabilité de l'accusée, avait changé en un sentiment d'horreur le mouvement de sympathie que la pauvre Geneviève avait soulevé à son entrée dans l'enceinte du tribunal.

— Ah ! la gueuse !

— La scélérate !

— Le monstre !

Telles étaient les épithètes qu'on entendait de toutes parts.

L'attitude de l'accusée devenait à tous les yeux une nouvelle charge contre elle.

On remarqua que, pendant la lecture de cet acte terrible, elle était restée immobile et la tête penchée sur la poitrine ; qu'elle n'avait protesté ni par un geste, ni par une larme contre cet ensemble de faits accablants, et dans cette impassibilité, on vit la preuve qu'elle se reconnaissait coupable.

Il est vrai que, pour cette foule prévenue, exaspérée, une attitude absolument contraire eût été interprétée dans le même sens.

Le président laissa écouler quelques instants avant de passer à l'interrogatoire de l'accusée, sans doute pour laisser à celle-ci le temps de se remettre de l'émotion sous laquelle elle semblait écrasée.

— Accusée, lui dit-il enfin, levez-vous et répondez à mes questions.

Geneviève se leva et resta immobile,

nument au-devant de sa condamnation, se reprit tout à coup à s'intéresser à elle.

— Ainsi, reprit le président, toujours sur le même ton, c'est bien vous que Louis Chabot a vue s'éloigner de Saint-Étienne vers neuf heures ?

— Ce doit être moi, Monsieur, puisque j'en parlais vers cette heure-là.

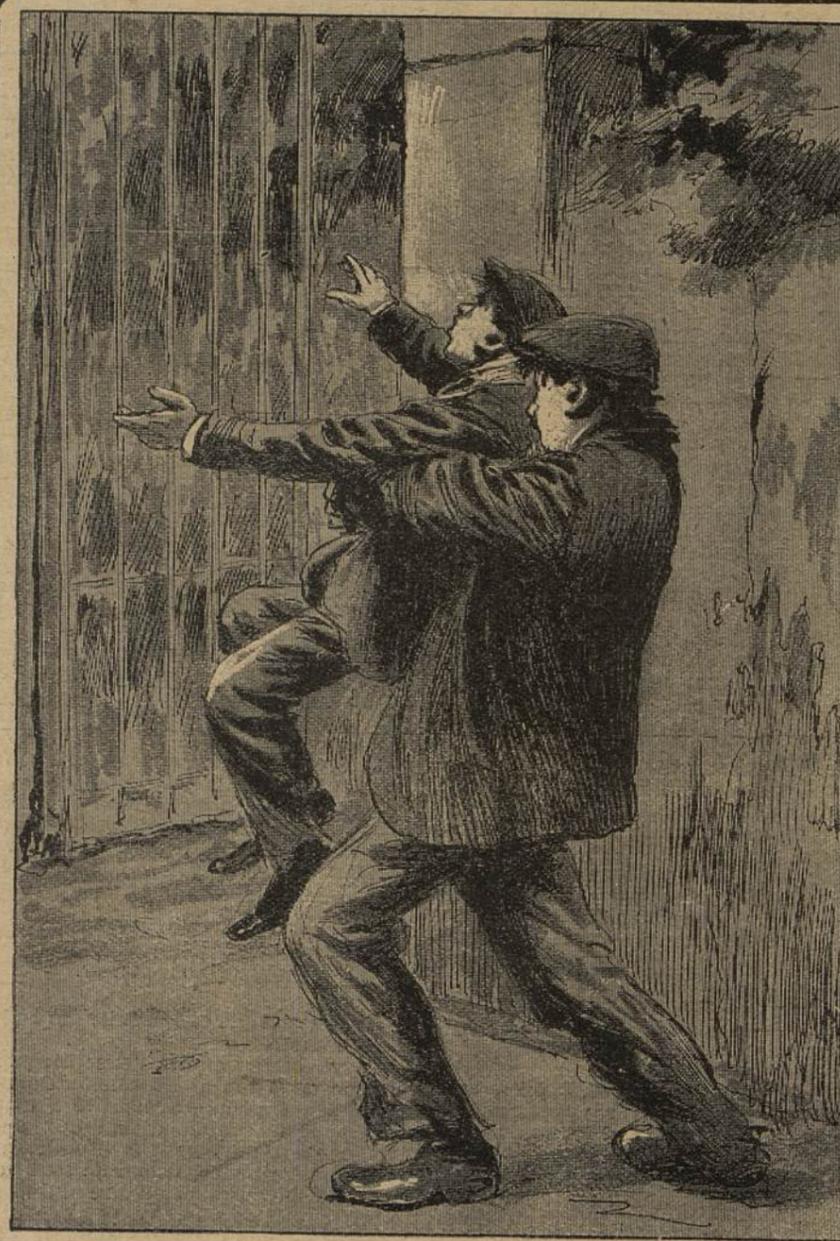
— Quel est le fardeau que vous portiez dans vos bras ?

— Je ne portais rien, Monsieur.

— Chabot l'affirme et il vous a vue au moment où vous quittiez Saint-Étienne, comme vous l'avouez vous-même.

— Je quittais Saint-Étienne à l'heure que dit Louis Chabot, mais je n'avais rien dans les bras.

Lequel croire du témoin ou de l'accusée ? La voix de Geneviève avait un accent de naïve franchise dont les plus sceptiques se sentaient ébranlés ; et, d'un autre côté, ses propres aveux attestaient la sincérité du témoignage de Louis Chabot.



○ FLEURS DE PARIS. — Zizi n'avait pas fait vingt pas qu'il se sentit saisi ○
○ ○ ○ par deux bras robustes qui l'enlevèrent comme une plume. ○ ○ ○

les bras pendants et les mains croisées.

— Où étiez-vous dans la soirée du 23 mai dernier ? lui demanda le président.

— A Saint-Étienne, Monsieur.

A cette réponse imprévue, il y eut un mouvement de stupeur dans l'auditoire.

Le président, sous le coup de la même impression, regarda attentivement Geneviève, puis il poursuivit en accentuant chaque syllabe, de manière à lui faire comprendre toute la gravité de sa question :

— A quelle heure arriviez-vous à Saint-Étienne ?

— A huit heures et demie, Monsieur.

— A quelle heure en partiez-vous ?

— Vers neuf heures.

Ces réponses concordant exactement avec la déposition du domestique Louis Chabot, retombaient d'un tel poids sur la tête de Geneviève, que chacun, saisi de pitié en la voyant ainsi courir ingé-

— Qu'alliez-vous faire à Saint-Étienne ? demanda le président.

La jeune fille hésita longtemps, cette fois.

Ses traits pâles s'étaient couverts d'une subite rougeur, et ce fut d'une voix basse et à peine intelligible qu'elle répondit :

— J'allais embrasser... mon enfant.

— Vous êtes entrée dans la maison de la femme Chantard ?

— Oui, Monsieur.

— Était-elle chez elle ?

— Non, Monsieur.

— Alors qu'avez-vous fait ?

— J'ai embrassé mon enfant et je suis partie.

— Sans l'emporter ?

— Oui, Monsieur.

Le président semble se recueillir un instant.

Puis il reprend :

— En sortant de chez la dame Chantard, vous vous êtes dirigée vers la Seine ?

— Non, Monsieur, vers la forêt des Essarts.

— C'est dans la forêt de la Londe que vous avez été trouvée le lendemain matin, c'est-à-dire à cinq lieues de Saint-Étienne.

— Je ne sais ; j'ai marché toute la nuit à travers les bois, puis je suis tombée, épuisée de fatigue, et me suis endormie où je me trouvais.

— Pourquoi n'êtes-vous pas rentrée chez vous ? Je ne vois que deux explications à cette fuite à travers bois, au milieu de la nuit : la crainte de la justice ou un grand remords.

— Ce n'était ni l'un ni l'autre, Monsieur.

— Dites-nous donc à quel sentiment il faut attribuer un acte aussi extraordinaire, aussi inconcevable de la part d'une jeune fille, car je vous préviens que l'accusation voit là une des plus fortes présomptions du crime dont vous êtes accusée.

— Mon père m'avait chassée, Monsieur...

Un sanglot monte à la gorge de la jeune fille et l'empêche de continuer. Mais elle parvint à se dominer et elle poursuit :

— Mon père m'avait chassée ; je n'avais plus de famille, plus de foyer ; j'étais seule au monde, repoussée, maudite, déshonorée ; ma tête s'est égarée et... j'ai fui, j'ai marché toujours devant moi sans savoir où j'allais.

— Ainsi, reprend le président, vous refusez de dire ce que vous avez fait de votre enfant ?

Geneviève relève vivement sa tête, qui s'est empourprée tout à coup.

— Mon enfant ! s'écrie-t-elle en éclatant en sanglots, ah ! Monsieur, je donnerais tout mon sang pour savoir ce qu'elle est devenue.

Et dans une exaltation de douleur indicible, elle plonge violemment dans ses mains son visage noyé de larmes.

La salle entière demeure un instant toute frémissante devant cette explosion de désespoir maternel, trop puissante, trop spontanée pour qu'on en puisse suspecter la sincérité, et devant ce déchirement, sous l'impression de ce cri, jailli des entrailles mêmes de la mère, nul ne croit en ce moment à la culpabilité de Geneviève.

— Qu'on introduise le témoin Chabot, ordonne le président après un long silence.

Cette scène a profondément ému l'auditoire et c'est avec une véritable angoisse qu'on attend l'entrée du témoin.

L'acte d'accusation a fait connaître la déposition de celui-ci devant le juge d'instruction ; le public sait qu'elle est écrasante pour la prévenue et qu'elle contient, pour ainsi dire, son arrêt de mort ; cependant, chacun conçoit vaguement l'espoir de voir tourner à son avantage l'interrogatoire de ce terrible témoin.

Un nouvel élément d'intérêt vient de se faire jour dans cette affaire et domine désormais tous les autres.

Si Geneviève est innocente, s'il est vrai qu'elle n'ait pas emporté et noyé son enfant, et tout le monde en est convaincu à cette heure, qui donc a commis le crime ? qui donc a ourdi le trame infernale dans laquelle se trouve prise la pauvre fille ? Quelle est donc la tête que l'on veut sauver en jetant au bourreau cette tête innocente ?

Bref, une machination profonde, redoutable, dans les engrenages de laquelle doit être broyée cette victime par les vrais coupables, telle est la pensée qui a pénétré dans tous les esprits.

Et chacun a compté sur la perspicacité du président et sur l'intérêt que paraît lui inspirer l'accusée pour dénouer cet effroyable complot, en portant la lumière dans les ténèbres dont on l'a enveloppé.

C'est sous l'impression de ces soupçons et de ses espérances qu'on se prépare à écouter l'homme qui tient dans ses mains le salut de l'infortunée Geneviève.

Après quelques instants d'attente, la porte qui ouvre sur la salle des témoins, s'ouvre enfin et Louis Chabot paraît avec le gendarme Jacquemin.

Tous les regards le dévorent, cherchent à lire sur sa physionomie son caractère et ses instincts.

(Lire la suite au prochain numéro.)

FLEURS DE PARIS

Grand Roman Moderne*

PAR MICHEL ZÉVACO

RÉSUMÉ. — Jeanne Mareil, surnommée La Veuve, a juré de consacrer sa vie à se venger du baron d'Anguerrand. En lui faisant croire que la baronne le trompait, elle lui a fait chasser ses enfants; ses deux fils sont devenus deux bandits. Gérard d'Anguerrand s'est épris d'une jeune fille, Lise; la haine de la Veuve s'étend à cette malheureuse enfant qu'elle suppose être la fille du baron. Elle-même avait autrefois une fille qui a disparu. C'est en souvenir de cette enfant qu'elle veut faire souffrir Lise, malgré la protection dont la couvre Gérard, le dévouement à cette pauvre fille de Marie Charmant, pauvre petite marchande de fleurs sans fortune et celui de deux jeunes voyous, Zizi et la Merluce. Marie Charmant aime un jeune reporter, Segalens, qui l'aime aussi éperdument. Pour arriver à son but, la Veuve s'est affiliée à une bande d'apaches, en tête de laquelle se trouve Biribi, l'ennemi du terrible Jean Nib, parce qu'il aime Rose de Corail, la maîtresse de celui-ci. C'est dans ces conditions qu'un soir, ils attaquent la Villa d'un jeune homme, Max Pontaires, qui a donné l'hospitalité à Lise et à une autre jeune fille, Magali, qui fut séduite par le marquis de Perles; ce dernier a été tué par Gildas, père de Magali.

Quand la bande arrive à Neuilly, les habitants en sont partis. Seuls s'y trouvent, comme gardiens Jean Nib, Rose de Corail, Marie Charmant et bientôt Zizi qui se dirige en effet vers la Villa.

LVIII

L'ATTAQUE NOCTURNE (Suite).

Mais lorsqu'il se vit au pied de l'Arc de Triomphe, il se dit :

— Tiens ! qu'est-ce que je suis venu faire ici, moi ? C'est-y qu'j'aurais envie d'grimper là-haut d'où qu'on voit tout Paris ? Mais j'ai déjà grimpé sur la colonne de Juillet, et puis, le panorama d'Paris, j'm'en tamponne le coquillard, moi. D'abord ça me donne des mal au cœur... La satanée baronne disait comme ça que c'était la turne à côté de celle où que je suis entré avec Jean Nib, à preuve que j'me suis coupé les doigts en m'faisant la paire, à preuve que l'père Chique, y veut que j'aye la médaille... mince !...

Il descendait l'avenue pleine de bruit et de mouvement, et songeait, en se grattant la tête :

— C'est rupin, par ici. Moi z'aussi, je suis rupin, tiens ! Pourquoi pas ?... Qu'est-ce qu'elles peuvent bien manigancer, ces deux poisons-là ? La baronne et La Veuve, ça fait tout de même une rude paire de choléras. C'qu'y a de sûr, c'est qu'elles veulent arripincer des gens. Qui ça ?... Sais pas !... Mais ça fait rien, nom d'une savate, faut que j'mange le morceau ! faut qu'elles en pétent de furibarderie, les deux poisons !...

Tout à coup il s'arrêta, jeta un regard inquiet autour de lui, et murmura :

— Oui, mais, nom d'une baderne, j'suis là qui m'étale, qu'on n'voit qu'moi et qu'j'en bouche l'arc de l'Étoile, nom d'un trombone, et qu'si La Veuve vient reluquer les lieux comme moi, j'suis rousli, moi !... Au fait, qué qu'ça peut me fiche, à moi, que la baronne et La Veuve jouent un mauvais tour à des gens que j'connais ni d'Eve ni d'Adam ?...

Ayant dit, Zizi n'en continua pas moins à descendre vers Neuilly, mais il prit la précaution de longer le bas-côté de l'avenue. Près des fortifications, il y avait un cirque, un tir, un manège de chevaux de bois, enfin toute une petite installation foraine qui était à la grande fête annuelle de Neuilly ce qu'une humble gigolette est à une cocotte d'illustre marque.

— Veine ! dit Zizi ! J'peux bien m'payer un peu de bon temps, v'là assez longtemps que j'turbine. Moi d'abord j'ai raté ma vocation, j'aurais dû me mettre dans la cavalerie...

En effet, le cheval de bois était une de ses passions. Ce n'est pas qu'il méprisât les manèges de vélocipèdes ou les manèges de lapins, de chats et de cochons ; mais le cheval de bois lui apparaissait sérieux.

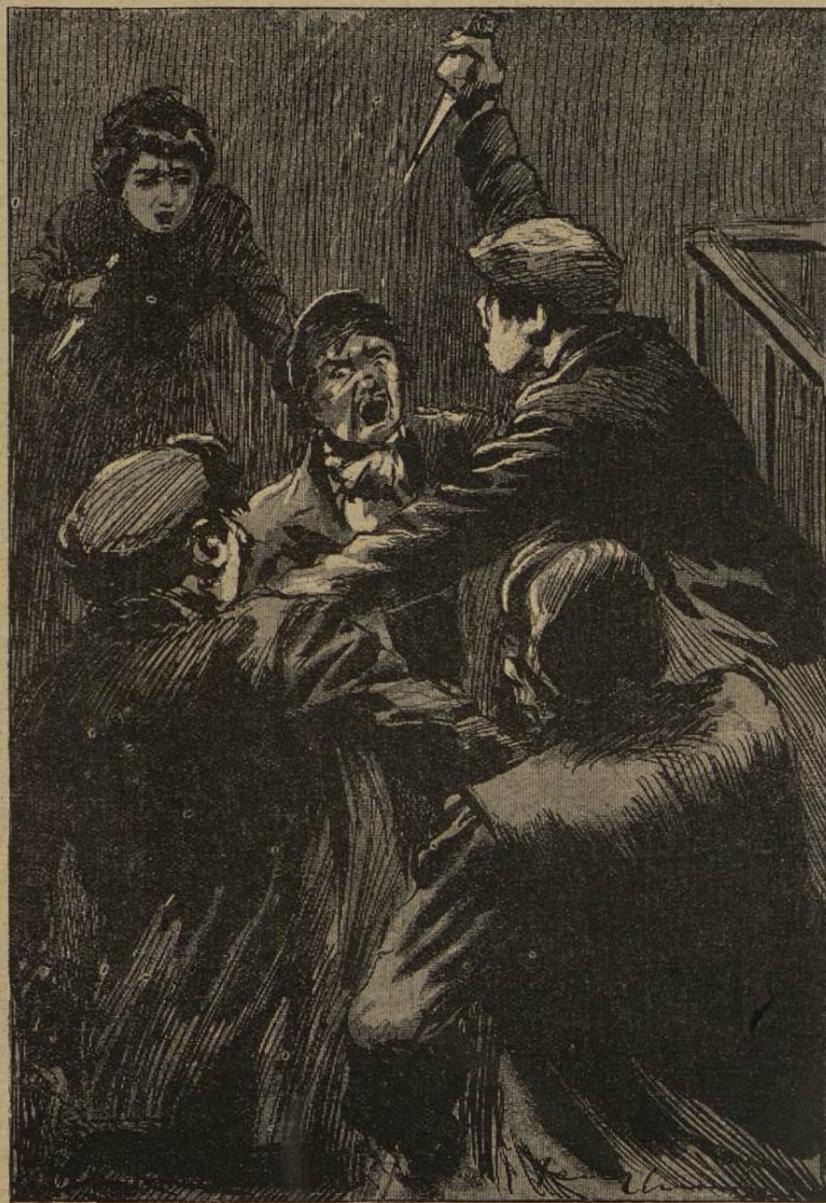
— La preuve, disait-il, c'est que les cochons, les chats et les lapins sont fréquentés par des vieux et des gonzesses de la haute, pour la rigolade.

Dans sa marche à Neuilly, Zizi se heurta donc à cet embryon de fête foraine et s'y accrocha comme une paille entraînée par le ruisseau s'accroche à quelque pavé. Dire qu'il oublia La Veuve, la baronne, et leur terrible entretien, ce serait exagéré. Cette pensée, au contraire, ne le quitta pas durant les trois jours qu'il passa là, amarré à la fête, s'offrant d'innombrables tournées de chevaux de bois, assistant à toutes les représentations du cirque, se nourrissant de crêpes, de chaussons aux pommes et de nougat, enfin, vidant jusqu'à la lie la coupe des plaisirs que peuvent offrir des baraques foraines. Le soir du troisième jour, ayant constaté qu'il ne lui restait plus que sept sous, Zizi se prit à faire de sérieuses réflexions.

— D'abord, si je préviens les gens de

Neuilly des manigances de La Veuve, ça sera un sale tour que j'aurai joué à ces deux chipies. Ça sera toujours ça de gagné. Ensuite, c'est sûr que les types

Aboulez cent balles, ou j'dis rien, et vous êtes fricassés ! C'est d'la banque, ça ! Décidément j'ai raté ma vocation, j'aurais dû me mettre boursier.



○ FLEURS DE PARIS. — Dans une poussée de tempête, la bande fut sur le palier. ○
○ — « Rose-de-Corail ! » cria Jean Nib. — « Me voici ! » rugit la lionne. ○

m'abouleront un bon pourboire. La fête déménage qu'après-demain. J'aurai le temps de m'payer encore quelques tournées...

Ainsi l'appât du lucre donne le dernier coup de pouce aux actions des hommes. Zizi qui, au fond, était décidé à sauver ces inconnus, se fût peut-être attardé encore un jour ou deux s'il avait eu de l'argent dans la poche. La perspective de la récompense monnayée qu'il escomptait vint naturellement en aide à son désir d'entraîner les projets de La Veuve. Il se fixa à lui-même la somme probable qu'on lui donnerait.

— Dix balles, peut-être ? Non, ça serait raté : mettons vingt. Et puis, vingt balles pour leur y tirer cette épine-là du pied, vrai, c'est pour rien. Faudrait vraiment qu'y soient avares. Ça sera au moins cinquante balles... oui, mais après tout, qui m'empêche de faire mes conditions ?...

Sûr d'emporter cent francs, Zizi se mit à bâtir des projets, s'arrêtant des demi-heures à des devantures où il se choisissait toutes sortes de choses dont il se découvrirait un besoin urgent, si bien qu'il s'aperçut, tout à coup que les magasins fermaient, et qu'il était plus de dix heures. Alors, il se mit à courir : en un quart d'heure, il gagna la maison signalée par la baronne ; il n'y avait pas à se tromper ; c'était la villa voisine de celle où il avait été conduit par La Veuve pour aider Jean Nib dans sa tentative de cambriolage.

— V'là la baraque ! fit Zizi en s'arrêtant devant la grille de la villa Pontaires. Pas de lumière ! Tout est bouclé ! Les bourgeois en question sont pieutés ! Tant pis ! j'sonne ! Ça prouvera que c'est sérieux.

Zizi agita la sonnette, une fois, deux fois, trois fois, de plus en plus fort. Mais

rien ne répondit. Aucune lumière ne se montra ; aucun de ces bruits intérieurs qui prouvent qu'on s'apprête à répondre, sinon à ouvrir.

— Zut ! fit le voyou en pâlisant. Y a plus personne. Mes cent balles sont dans le lac... Les bourgeois ont déménagé... ou bien... c'est-y... oh ! bon sang de sort ! c'est-y que La Veuve a déjà fait son coup ?

Zizi sonna encore, mais cette fois sans conviction ; et, convaincu que la maison était déserte, il demeura tout étourdi, se reprochant amèrement de ne pas être venu tout de suite...

Pendant dix minutes, il resta planté devant la grille, puis, bien certain de son malheur, il s'en alla lentement, non sans s'administrer à lui-même une série d'injures qui, à défaut d'autres qualités, avaient celle d'être méritées.

Il n'avait pas fait vingt pas qu'il se sentit tout à coup saisi par deux bras robustes qui l'enlevèrent comme une plume. Il voulut se débattre, mais il comprit aussitôt qu'il avait affaire à forte partie ; il voulut crier, mais une main rude s'appliqua sur sa bouche. Dès lors, Zizi se tint tranquille.

Mais sa terreur, presque aussitôt, se changea en stupéfaction : l'homme qui venait de le saisir l'emportait, et Zizi vit que la grille où il avait inutilement sonné était entr'ouverte ; il vit que l'homme franchissait cette grille et l'emportait justement vers la maison où il avait voulu pénétrer !

L'homme entra, portant toujours Zizi qu'il avait jeté sur ses épaules comme un paquet. Il monta rapidement des escaliers, pénétra enfin dans une pièce éclairée par une lampe et déposa le voyou sur ses pieds en grondant :

— Qu'est-ce que tu viens faire par ici, toi ! Réponds, ou je te serre la vis !...

— Jean Nib ! s'écria le voyou stupéfait.

— Zizi ! fit Jean Nib en le reconnaissant.

— Comme ça se trouve ! fit Zizi, qui déjà reprenait tout son aplomb. N'en v'là une, de rencontre ! Si je m'attendais à celle-là ! Et à part ça, comment qu'ça va, ma vieille branche ?

— T'inquiète pas de ma santé, fit Jean Nib, et tâche de répondre franchement, ou tu vas passer un mauvais quart d'heure ! Qu'es-tu venu faire ici ? Pourquoi que tu as sonné ?...

— J'ai sonné ! C'est ce qui prouve que j'venais pas dans d'mauvaises intentions, au contraire ! J'venais pour...

Une idée terrible passa tout à coup par la tête de Zizi : puisque Jean Nib était là, c'est qu'il y était pour le compte de la Veuve ! C'est que lui, Jean Nib, avait exécuté le double enlèvement dont il avait surpris le projet !

— Eh bien ! gronda Jean Nib. Te décideras-tu, le gosse ?...

— Oui, j'me déciderai. Mais d'abord, faut m'dire une chose. Est-ce La Veuve qui t'envoie ?...

— La Veuve !... murmura Jean Nib en tressaillant.

Zizi vit un tel bouleversement sur le visage terrible de Jean Nib, qu'il comprit que sa vie ne tenait qu'à un fil. Il eut peur...

— Écoute, dit-il, j'vais tout déballer. Tant pis si ça tourne mal pour moi !...

— C'est ce que t'as de mieux à faire... dégoïse !...

— Oui, Jean Nib. C'est juré, vois-tu. Tu vas tout savoir. Moi, d'abord, tu sais, j'ai raté ma vocation, et j'aurais dû me mettre juge d'instruction. Pour tirer une affaire au clair, à moi l'pompon ! Et alors...

— Dégoïseras-tu, crapaud ! gronda Jean Nib, qui comprenait parfaitement

* Voir l'Œil de la Police n° 44 à 100.

que le gamin cherchait se à donner le temps de la réflexion.

— Voilà ! voilà ! D'abord, je venais pour cafarder, ça c'est juré ! Ensuite, tant pis si l'es d'accord avec La Veuve, mais je venais pour la faire enrager. Là ! c'est une manie chez moi...

— Comment ça ? Raconte un peu.

— Bien simple. La Veuve voulait faire un coup ici. J'ai voulu l'empêcher. Voilà ! Tue-moi, si tu veux, mais faut que j'me soulage. La Veuve et la baronne, c'est deux teignes, deux gales, deux poisons, deux...

Jean Nib interrompit la kyrielle des malédictions en serrant le poignet de Zizi qui, alors, non sans se faire arracher les paroles, non sans essayer d'innombrables et subtiles digressions, finit par raconter la conversation qu'il avait surprise entre La Veuve et la baronne, du fond de sa caisse.

— Ainsi, résuma Jean Nib, La Veuve et cette femme que tu appelles la baronne voulaient s'emparer d'un homme nommé Gérard et d'une fille nommée Lise. C'est bien ça, hein ?

— Juste, Auguste ! La baronne doit régler le compte de Gérard et La Veuve doit, pour sa part, bouffer toute crue la gosseline qui s'appelle Lise... du moins, je superpose que c'est une gosseline, et d'après ce que disait La Veuve, j'ai fini par m'ingurgiter dans le ciboulot, qu'elle veut la bouffer à la croque au sel, ne plusse ne moinsse qu'une sauvagesse... Crois-tu qu'elle en a un, de culot !

Jean Nib n'écoutait plus et songeait :

— Gérard, c'est Charlot. La baronne c'est la gonzesse à Charlot. Charlot, c'est lui qui a voulu me payer pour estourbir le mec de la haute qu'est son propre père... bon ! Lise, c'est la fille du mec, c'est-à-dire la frangine à Charlot... c'est la même que j'ai amenée à La Veuve... bon ! Tout ça, c'est pas des affaires à moi, qu'ils se débrouillent !... J'ai fait pour le mec et pour la même tout ce que je pouvais faire en ne les surinant pas... La même, encore, je me démancherai pour elle vu qu'elle est tout plein jolie et gentille, mais le mec, le baron comme ils disent, est un costeau : qu'il se défende !... Oui, mais tout ça prouve d'abord que Charlot en est réchappé du coup de surin qu'y j'ai planté dans l'épaule au Champ-Marie, et qu'il doit avoir une rude dent contre moi... Ensuite, ça prouve que La Veuve est toujours enragée après la même Lisette, et qu'elle la cherche... Oui ! mais pourquoi qu'elle la cherche ici ? Pourquoi que la baronne cherche Charlot ici ?... Ah ça ! Tonnerre du sort !... Est-ce que la petite que je devais défendre, c'était pas justement la même Lisette ?... Le copain Ségalaens savait donc que La Veuve voulait y régler son compte, à cette petite ?... Bon sang ! Mais Gérard, Charlot ! Qu'est-ce qu'il fait dans tout ça !... J'n'y entravé que nib et dalle (*je n'y comprends rien*)... Le plus clair c'est que La Veuve doit tomber ici avec une bande d'escarpes... S'il y avait pas Rose-de-Corail et la petite bouquetière, j'attendrais, pour voir... mais faut que j'mette les deux mômés en sûreté... faut déguerpir !

— A quoi qu'tu penses, ma vieille branche ? fit Zizi, persuadé que Jean Nib était d'accord avec La Veuve et songeait à la meilleure manière de se débarrasser de lui. Écoute, si tu dois me régler mon compte, n'y vas pas par trente-six chemins... faut pas m'faire languir...

Sans répondre, Jean Nib passa dans la pièce voisine où il trouva Rose-de-Corail en train de s'habiller.

— Eh bien ? quoi que c'était ? Qui ça qui carillonnait ?... demanda Rose-de-Corail.

— Du lest ! fit Jean Nib. Éveille la même Charmant ; dans cinq minutes, faut que nous soyons déguerpis...

Rose-de-Corail, au ton et à la physiologie soucieuse de Jean Nib, comprit que la situation était grave. En un clin d'œil, elle acheva de s'apprêter et courut réveiller Marie Charmant, qu'elle aida à s'habiller, et Jean Nib revint auprès de Zizi, dans la chambre qui avait servi de pièce commune et de salle à manger.

Pendant quelques minutes, il se promena de long en large, puis, machinalement, il s'assura que son couteau — arme de défense et d'attaque — ouvrait facilement.

— Ça y est, songea Zizi en lui-même. Je suis frit ! Serait qu'temps d'écrire mon testament Y va m'saigner comme un poulet. Je r'vrai plus La Merluce,

ni l'quartier Clignancourt, ni Mlle Marie L. Adieu, Mlle Ma...

Un cri de stupeur qui jaillit des lèvres du gamin arrêta net ses réflexions funébrées, narquoises quand même.

— Ça, ça m'en bouche un coin ! glapit le voyou en se redressant tout pâle. Vous ! c'est vous, mademoiselle Marie !... — Ernest ! cria Marie Charmant, qui entra avec Rose-de-Corail. Mince ! Non, vrai, je suis tout plein contente de vous revoir, mon p'tit Ernest ! Il me semble que me v'là revenue dans mon petit logement !... — Et moi donc ! V'là que je pleure, à c't'heure ! C'est-y bête !... Mais de vous voir... là... tout à coup... — Le voyou éclata en sanglots, et la charmante fille, lui prenant les deux mains, lui tendit ses deux joues, que Zizi barbouilla de larmes en les embrassant pour la première fois, avec un long frémissement.

La première parole de Marie Charmant, après cette reconnaissance imprévue, fut de s'enquérir de son chat et de son chardonneret.

— Et Typ ? Et Gugusse ? Ils sont morts les pauvres bêtes ?... — Pas de danger, Mlle Marie. La mère Bamboche les a adoptés. Vous les verrez. Non, mais n'en v'là une, encore, de rencontre ! Laissez-moi vous arregarder encore ! Vous n'avez pas changé !... Mais quoi qu'y vous est arrivé, nom d'un pétard !... Ah ! c'qu'on s'en est fait des cheveux, rapport à vous... Mais vous voilà !... Vous allez revenir, dites ? La rue Letort, sans vous, c'est comme qui dirait z'une cheminée sans feu, un bouquet sans roses, un ciel sans soleil...

Zizi allait continuer la série de ses comparaisons extraordinaires...

— Silence, tonnerre de Dieu ! gronda Jean Nib. Souffle la camoufle, Rose-de-Corail !

Rose-de-Corail, d'un souffle éteignit la lampe. La pièce fut plongée dans les ténèbres. Un silence lourd d'angoisse et de terreur pesa sur les deux jeunes femmes et le voyou, tous trois tournés, palpitations, vers Jean Nib, dont ils entrevoyaient la haute silhouette dans la vague clarté de la fenêtre.

Jean Nib, immobile, debout près de la fenêtre, regardait dehors... Quelques minutes d'une terrible angoisse s'écoulaient...

— Eh bien ! fit enfin Rose-de-Corail dans un murmure à peine perceptible, est-ce qu'on file, mon Jean ?... — Trop tard ! gronda Jean Nib. Regarde !... — D'un bond, Rose-de-Corail fut à la fenêtre, et, au fond de l'obscurité, entrevit deux silhouettes dans le jardin, deux ombres qui eussent été invisibles pour tout autre qu'elle et Jean Nib.

— Oh ! murmura-t-elle à ce moment... Deux nouvelles silhouettes se montraient... deux hommes qui, un instant, apparurent sur la crête du mur et sautèrent dans le jardin.

— Ça fait quatre ! dit sourdement Jean Nib.

— On peut filer par les derrières, haleta Rose-de-Corail.

— Bouge pas ! Je vais voir !... — A pas rapides, furtifs, silencieux et souples comme ceux des félins qui se voient traqués, Jean Nib bondit hors de la pièce et gagna l'extrémité du corridor aboutissant à une fenêtre qui donnait sur le derrière de la villa.

Et alors, une sourde imprécation gronda dans sa gorge ; une sueur d'angoisse inonda son front, ses poings se crispèrent... Là, dans la nuit, en des attitudes que son œil dilaté par l'horreur détaillait comme en plein jour, quatre nouvelles silhouettes !... quatre hommes !... Ils s'approchaient lentement... De toutes parts, la maison était cernée... Jean Nib sentit passer sur sa nuque le frisson de la terreur suprême, et son cœur se brisa...

— Rose-de-Corail ! murmura-t-il dans un grondement farouche où il y avait des jurons et du sanglot.

— Me voilà, mon homme ! fit près de lui la voix adorée. Quoi que c'est ? La rousse ?... — Non ! La rousse, ça serait rien ! Des costeaux de la pègre !... — Rose-de-Corail frissonna jusqu'au fond de l'âme, et sentit un froid de glace passer sur ses lèvres blémies...

— Oh ! nom de Dieu !... En voilà encore deux !... Ça fait dix !... reprit le rauque murmure essoufflé de Jean Nib. Oh ! oh ! et là !... cette ombre... On dirait

une femme... C'est elle !... Regarde, Rose-de-Corail !... C'est elle, que j'te dis !... Regarde !... On dirait la mort qui vient à nous, tant la gueuse marche lente et roide sous ses vêtements noirs !

— La Veuve !... haleta Rose-de-Corail. Tous deux, d'un même geste formidable, pareil à une explosion de terreur forcenée et de volonté tragique, ouvrirent leurs couteaux qu'ils emmanchèrent solidement à leurs poings.

— On se défend jusqu'à la mort ! dit la voix de Jean Nib, rauque, hérissée, rocaillieuse et âpre.

— Et on meurt ensemble ! ajouta la voix de Rose-de-Corail, changée, terrible, sifflante, rude...

— Essayons de descendre ! On pourra peut-être se...

Du tréfonds de la maison, du lointain rez-de-chaussée, un grincement monta jusqu'à eux ! Un grincement bref, un déchirement rapide, que, seules, leurs oreilles pouvaient percevoir dans le profond silence, comme seuls leurs yeux avaient pu voir...

— On défonce la porte ! râla Rose-de-Corail. Ils entrent... ils montent... Jean !... ne nous quittons pas !... — Alors à mots saccadés, en une série de grognements brefs, Jean Nib donna ses instructions suprêmes :

— Moi, dans le haut de l'escalier... Je les attends là... Vois-tu autre chose possible à c't'heure ?... Non !... Moi là !... Et toi, avec la même et le gosse dans la pièce... Bouge pas !... N'arrive que si j'appelle !... J'en surinera le plus que je pourrai... et après...

Après !... C'était l'instinctive évocation au hasard sauveur !... Mais ils sentirent qu'ils étaient perdus, qu'ils allaient mourir ! que La Veuve devait les haïr mortellement après l'affaire du Champ-Marie ! Mourir ! L'éternelle séparation !... Une seconde, ils s'étreignirent d'une étreinte furieuse et désespérée, et se mordirent les lèvres dans un baiser de mort, d'adieu suprême où passa l'âme de leur passion farouche...

Dans la seconde qui suivit, ils étaient chacun à son poste de bataille : Rose-de-Corail, dans la pièce, porte ouverte, campée devant Marie Charmant, qu'elle prévenait d'un mot ; et près d'elle, Zizi armé d'un couteau pris sur la table...

Sur le haut de l'escalier, penché en avant, ramassé sur lui-même, effroyable, dans la tension furieuse de ses muscles, de sa volonté, de tout son être, Jean Nib !... — Un temps énorme s'écoula... dix minutes peut-être !...

Le silence était de plomb... les ténèbres étaient de plomb... leurs pensées étaient de plomb...

Et sur ce silence, sur ces ténèbres, sur ces pensées, l'angoisse de la mort battait ses ailes...

Dix minutes environ s'écoulaient... un temps énorme dans ce silence, dans ces ténèbres, dans cette angoisse. Alors, Jean Nib perçut que le silence se peuplait de bruits imperceptibles, de rampements lointains, de glissements rapides... Et dans ces bruits mous, dans ces bruits silencieux, oserons-nous dire, pas un bruit, pas un craquement, pas un heurt de meuble, pas un choc de talon...

Soudain, ces bruits que recueillait l'oreille exaspérée de Jean Nib parurent s'être haussés vers lui... Il songea :

— Ils ont visité tout le rez-de-chaussée et, maintenant, ils visitent le premier !... Il était pétrifié dans son attitude. L'oreille seule vivait en lui. Le froissement d'une larve sur les tapis, à ce moment, il l'eût entendu. Il voyait avec son oreille, comme il eût vu en plein jour avec ses yeux. Il pensait avec son oreille. Il y avait dans le sens de l'ouïe une monstrueuse vitalité égale à la monstrueuse horreur de cette attente de ce qui montait... car cela montait !...

Ils visitaient le second !... Ils étaient là !... — Vingt marches à monter ! Quelques coups de couteau pour la suprême défense ! Deux hommes, trois, quatre peut-être, tués par lui ou Rose-de-Corail !... et puis la mort !... l'éternelle séparation !... Dans cette épouvantable minute, Jean Nib eût donné son sang, son âme, pour sentir une dernière fois sur ses lèvres les lèvres de Rose-de-Corail... mais non !... pas un geste, pas un frisson, pas un souffle ne lui était permis... ils étaient là !... il entendait leurs respirations, ils montaient ! un cri atroce, un hoquet, un bruit sourd de corps qui s'affaisse !... le bras de Jean Nib venait de se détendre !...

l'escalier qui marchait le premier tombait mort !...

Ce hurlement d'agonie, cette violente déchirure du silence, ce fut la fin du silence...

Des murmures rauques, des rafales de voix, des imprécations immondes qui se heurtèrent... mais tout cela dans un enveloppement sourd, dans une volonté d'êtres obstinés au silence... la montée effroyable... la poussée furieuse de ceux d'en bas... cela s'enchevêtra, se fondit... les han ! de Jean Nib ramassé, immobile, avec un seul geste du bras plongeant au hasard... et ce tourbillon de bruits sourds déchiré par intervalles par la clameur de ceux qui tombaient foudroyés... Jean Nib ruisselait... il sentait quelque chose de tiède couler sur lui, sur diverses parties de son corps... la sueur ?... non !... le sang !... Une entaille profonde à la jambe... une autre à l'avant-bras gauche, trois à l'épaule... des éraflures sanglantes au visage... vingt blessures peut-être... et tout à coup, dans une poussée de tempête, la bande fut sur le palier ! Jean Nib tomba sur les genoux, avec cette clameur suprême :

— Rose-de-Corail !... — Me voici ! rugit la lionne.

— Nom de Dieu ! hurla une voix ivre de joie sauvage... et à cette voix, Jean Nib sentit ses cheveux se hérissier. Rose-de-Corail sentit les forces furieuses de son être se décupler... car cette voix, tous deux la reconnurent comme celui qui venait de hurler avait reconnu leurs voix !... C'était le hurlement de l'homme suriné à la Pointe-aux-Lilas !... c'était la voix de Biribi !...

— Me voici ! avait rugi la lionne.

D'un coup de couteau, d'un coup de sa griffe puissante, elle abattit un homme... Dans le même instant, elle se jeta à genoux pour couvrir de son corps le corps de Jean Nib, et, comme de la griffe droite elle continuait à frapper de bas en haut, au hasard, comme sa main gauche, affolée, frémissante, tâta le visage de son homme, comme elle sentit que Jean ne remuait plus, elle s'affaissa, une déchirante clameur déchira la nuit, un sanglot terrible secoua Rose-de-Corail, elle étreignit le corps immobile, elle l'enlaça, elle rugit, elle râla :

— Jean ? Es-tu mort ? Jean ! Ne t'en va pas sans moi ! Mort ! mort ! mort !... — Il y eut en elle un déchainement de forces dans la tempête de désespoir qui éclatait dans son cœur, dans sa chair, dans son cerveau, et, rugissant ce cri sans expression humaine... « Mort ! mort ! mort ! » elle se releva tenant son homme dans ses bras !... Elle le souleva ! folle, terrible, hérissée, sanglante, elle tenta cette chose effrayante de s'en aller avec le corps de Jean Nib ! de l'emporter !... où ? comment ? elle ne savait !... elle le tenta !... et dans la seconde même où elle se leva, une poigne formidable s'abattit sur elle... un hoquet d'agonie expira sur ses lèvres ; sous le coup qui lui fut porté à la nuque, elle s'affaissa... et au moment où elle crut qu'elle mourait, elle sentit sur son visage le souffle terrible et âcre de Biribi... et un jet de lumière, alors, inonda la scène... La Veuve venait d'allumer la lampe...

Zizi, dans ce laps de temps fugitif, comprenant à peine une trentaine de secondes, qui avait été le dernier corps-à-corps depuis l'appel de Jean Nib, Zizi rué en avant, lui aussi, avait frappé au hasard... Au jet de lumière, il bondit en arrière, sans une égratignure, et se campa devant Marie Charmant pétrifiée d'horreur...

Cela dura un éclair... un de la bande fut sur lui, il y eut un zigzag livide de l'acier levé qui tomba, et Zizi s'affaissa aux pieds de Marie Charmant...

Le voyou eut un sourire de ses lèvres crispées... et il râla doucement :

— Adieu, mademoiselle Marie... moi, voyez-vous, j'ai raté ma vocation... j'aurais dû me mettre honnête homme... adieu... faut que je vous dise... je vous ai...

Il n'eut pas le temps d'achever ce que disait sa pensée : « je vous aimais... » ; il se raidit tout à coup, les yeux fermés... et sur cette scène de carnage se dressa la silhouette noire de La Veuve.

— Fouillez les combles ! hurla La Veuve. Elle doit être là ! Elle est là !... Attention à Charlot !...

(Lire la suite au prochain numéro.)



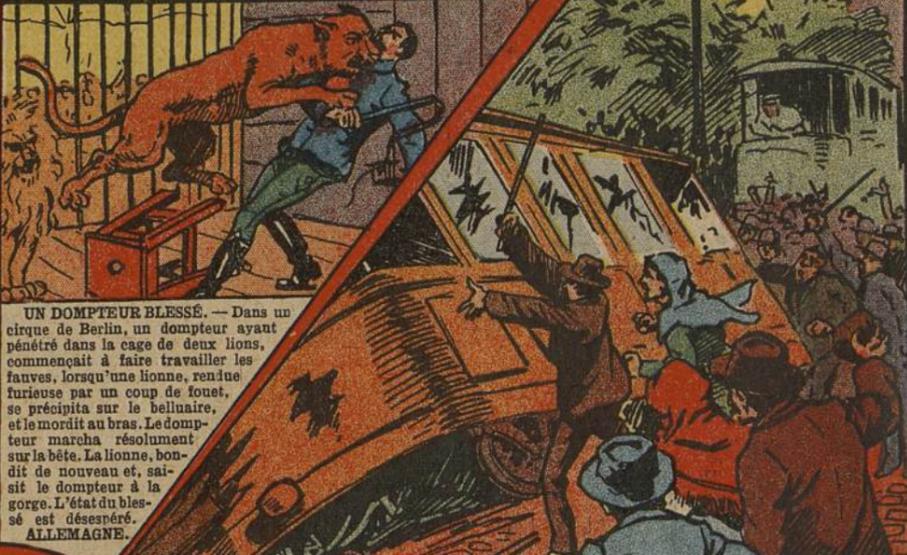
LE COUP DU CORBEAU. — Quatre gamins de huit à douze ans pénétraient à Paris, chez une mercière et achetaient un jouet de deux sous. L'un d'eux tenait un corbeau. Tout à coup celui-ci s'envola dans la boutique. La mercière et les gamins se mirent à sa poursuite. Mais, pendant ce temps un gamin profitant de ce que le champ était libre, explora rapidement le tiroir-caisse et empocha les cent cinquante francs qu'il contenait. Puis toute la bande disparut. PARIS.



UNE MAILLE-POSTE DYNAMITÉE. — La maille-poste qui fait le service par route entre Simferopol et Melitopol a été attaquée par une demi-douzaine de voleurs armés. Deux bombes furent jetées sous le véhicule. Les deux postillons et un agent de police ont été tués sur le coup. Le cocher de la diligence ne survécut que fort peu de temps à ses blessures. Les sacs de dépêches furent volés et 30.000 roubles qui se trouvaient dans le coche ont également disparus. CRIMÉE.



TUÉ PAR UNE SENTINELLE. — Un tirailleur de garde au pénitencier situé sur la route d'Ain-draham et Beja, apercevant, pendant la nuit, un détenu qui tentait de s'évader, lui enjoignit de s'arrêter. Ce dernier faisant la sourde oreille, le tirailleur fit feu; l'autre tomba raide mort. TUNISIE.



UN DOMPTEUR BLESSÉ. — Dans un cirque de Berlin, un dompteur ayant pénétré dans la cage de deux lions, commençant à faire travailler les fauves, lorsqu'une lionne, rendue furieuse par un coup de fouet, se précipita sur le belluaire, et le mordit au bras. Le dompteur marcha résolument sur la bête. La lionne, bondit de nouveau et, saisit le dompteur à la gorge. L'état du blessé est désespéré. ALLEMAGNE.



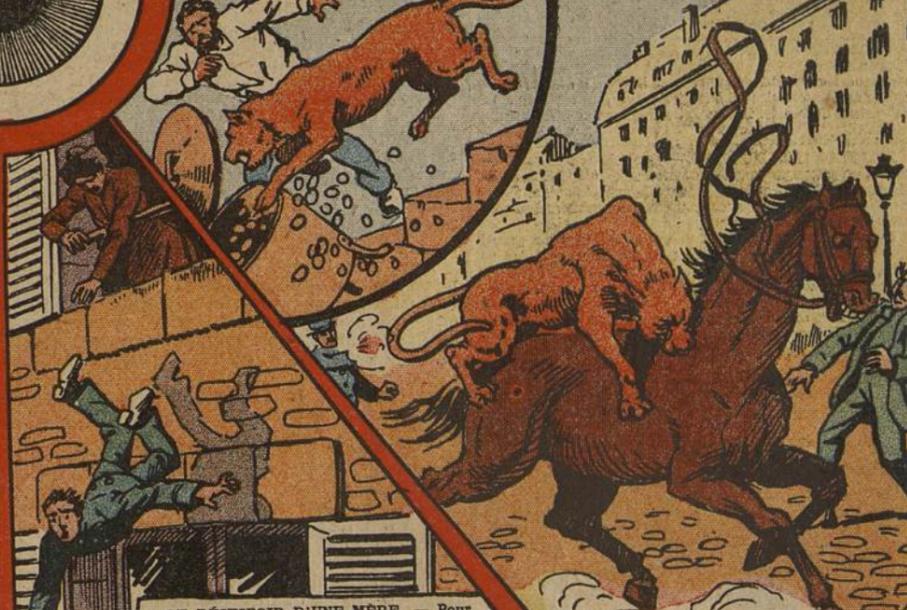
NAUFRAGE EN LOIRE. — A la sortie des forges, seize ouvriers et ouvrières prirent place dans une barque. Mais celle-ci se brisa contre le digue. Sept personnes furent emportées par le courant. Ceux qui avaient pu attraper le pied du phare appelèrent aussitôt. Leurs cris désespérés furent heureusement entendus. Des pêcheurs de Basse-Indre et d'Indret malgré le danger, se portèrent à leur secours. Au pied du phare, huit personnes, accrochées les unes aux autres, luttèrent depuis une demi-heure déjà contre le froid qui les envahissait. NANTES.



LES SUITES D'UN ACCIDENT. — A Barcelone, une jeune fille ayant été écrasée par un tramway, la foule s'est ameutée; un tramway a été renversé et en partie détruit; un tramway a été criblé de pierres. Dans la même rue, un voyageur a été blessé à la tête et le médecin déclare réserver son diagnostic. La police a dû charger à plusieurs reprises. ESPAGNE.



UNE CHASSE AU « RENARD » SOUS L'EAU. — Un ouvrier tubiste n'avait pas voulu se mettre en grève. Or, celle-ci terminée, il était redescendu avec une équipe qui travaillait à 15 mètres sous l'eau et l'ouvrier se trouvait dans le caisson n° 3 lorsqu'il fut lâchement assailli et mis en si piteux état qu'on a dû le transporter chez lui, où il s'est alité. TOULON.



UNE LIONNE QUI S'ÉVADE. — A Mons, une lionne s'est échappée d'une ménagerie et s'est précipitée dans une cave où se trouvait un marchand de marrons. Poursuivie à coups de revolver, elle se jeta sur un cheval qui s'enfuit avec la lionne cramponnée sur son dos. Enfin, elle pénétra chez un relieur; sa cage fut amenée devant l'entrée et la lionne y entra après avoir tout saccagé dans la boutique. BELGIQUE.



FUSILLÉ! — Condamné à mort pour avoir tué son patron, l'indigène Belbal a été fusillé. Il marcha courageusement jusqu'au poteau fatal. A ce moment, le jour apparaît, bien que des nuages encore sombres cachent le bleu du ciel. Le condamné est amené devant le poteau. On lui bande les yeux. Les fusils sont mis en joue, et lorsque le sabre d'un adjudant se baisse, les balles crépitent. Le condamné tombe. Justice est faite! CONSTANTINE.



VICTIME DU DÉSESPOIR. — Séparée de son mari, une jeune femme, pour échapper à la misère, se suicida. En entendant les cris de son enfant, les voisins pénétrèrent dans son appartement; ils aperçurent la jeune femme pendue à l'espagnolette; la malheureuse ne donnait plus signe de vie. Sa petite fille, dont le berceau était placé tout auprès, étendait la main sur la figure de la morte qu'elle effleurait d'une caresse ininterrompue et appelait: « Maman! maman! » EPINAY



DE LA POLICE dans la Vallée du Rhône

LA MORT D'UN ENFANT. — Un chiffonnier suivi de trois chiens passait sur le boulevard du Pharo, longeant les terrains vagues qui limitent le champ de tir. Soudain, les chiens qui, en gambadant, s'étaient un peu égarés dans le terrain vague, s'arrêtèrent devant un paquet déposé sur le sol et se mirent à aboyer. Intrigué, le chiffonnier s'approcha ; il voulut défaire le paquet qu'un vulgaire torchon entourait. Horreur ! Le pauvre homme recula épouvanté : il venait ainsi de découvrir le cadavre d'un garçonnet paraissant âgé de quatre ans environ. Le commissaire put apprendre certains faits qui lui permirent d'orienter les premières recherches.

Un jeune homme qui fut, il y a un an environ, l'ami de la mère, et sur lequel s'étaient portés les premiers soupçons, a été mis en état d'arrestation.

Interrogé, ce dernier a nié énergiquement être l'auteur du crime odieux dont on l'accuse, mais comme il avait plusieurs fois menacé son ancienne maîtresse de la tuer si elle ne consentait pas à renouer les relations, il a été maintenu à la disposition du Parquet, en attendant la suite de l'enquête.

L'amant actuel de la mère a été aussi interrogé longuement.

MARSEILLE.



MORT SOUS LA NEIGE. — Parti dans la campagne pour soigner ses bestiaux, un cultivateur fut surpris par une tourmente de neige. Les chiens se mirent à sa recherche ; ils ne le découvrirent que deux jours plus tard, mort et enseveli sous la neige. Son chien était couché sur ses pieds.

NICE.



UN DRAME EN WAGON. — Arrêté à Grenoble, un soldat déserteur était ramené au chemin de fer pour rejoindre son régiment. Dans le tunnel qui précède la gare, il demanda à se rendre aux water-closets. Dès qu'il y fut, il se porta à coup de couteau au ventre. On dut le transporter immédiatement à l'hôpital.

VALENCIE.

LA VENGEANCE DU MARI. — Vers 6 heures et demie du matin, un patron pêcheur se présentait au domicile de sa belle-mère, où sa femme s'était réfugiée à la suite de scènes de jalouse d'allures justifiées, et la suppliait de renoncer à sa coupable liaison et de revenir avec lui.

Comme elle refusait, disant qu'elle aimait trop son amant pour l'abandonner, le mari déchargea sur elle cinq coups de revolver presque à bout portant. La malheureuse, qui est âgée de vingt-cinq ans, fut atteinte à la tête par quatre projectiles et tomba dans une mare de sang. Une balle a pénétré dans la tempe droite et la victime ne surviva pas à ses blessures. Le pêcheur, très ému, est allé ensuite se constituer prisonnier. Il est très estimé à Hyères et appartient à une excellente famille.

HYERES.



SUICIDE EN MER. — Au moment où le paquebot « Caledonien » arrivait en vue des côtes de France, un sergent d'infanterie coloniale, en proie à un accès de fièvre chaude, courut sur le pont et se jeta à la mer. Le navire stoppa, mais les recherches demeurèrent vaines.

MARSEILLE.



SUICIDE D'UN SOLDAT. — Un peu faible d'esprit, incapable de supporter plus longtemps la dure discipline de la caserne, un jeune soldat du 58^e de ligne, dans un accès de désespoir, se jeta de la fenêtre du 2^e étage. Transporté à l'hospice, il y est mort dans la soirée.

ARLES.

L'ÉNIGME DU NUMÉRO 44

Depuis deux termes déjà, l'écrétaire portant : « Appartement à louer » était appendu au 44 de la rue Morard, une voie assez étroite du Petit-Montrouge, et dont la plupart des maisons affectent ce style artistique de mauvais aloi, qui fait d'elles ce qu'on est convenu d'appeler des « maisons ayant tout le confort moderne ».

Bâties de chaux et de plâtre, à bon marché, elles jouent à l'immeuble chic, avec leurs grandes fenêtres à baies et leurs décorations extérieures, art nouveau.

Là, demeurent des familles de petits employés, de minimes fonctionnaires d'administration aussi, et les maris, partis à leur bureau, les enfants envoyés à l'école, les ménagères aiment, en vaquant aux multiples soins de leur ménage, à faire la causette, au travers de la rue d'une maison à l'autre.

Inutile de dire que les gens du quartier sont épluchés dans ces parloches, où l'on ne manque pas non plus de commenter les derniers potins du quartier.

C'est dans cet appartement, au premier, qu'emmenagèrent les « nouveaux » du 44.

On les appela ainsi pour les différencier des locataires plus anciens, qui avaient eu l'inestimable avantage « d'essuyer les plâtres ».

Bientôt, on apprit pourtant que les nouveaux s'appelaient Poirier, un nom qui ne disait rien, Poirier tout court...

Parmi les habitants de la rue Morard, deux commères surtout alimentaient la chronique plus ou moins scandaleuse de la rue : Mme Provoste, la propriétaire des Poirier, qui habitait l'étage au-dessus d'eux, dans la même maison, et Mme Boivin, du 47 — juste en face du 44.

La première, petite vieille, plate comme une limande, le chef orné de quelques rares cheveux, qu'elle tentait encore de friser audacieusement de papillotes et de bigoudis, les dents mauvaises comme le caractère, offrait bien le type d'une harpie, mais d'une harpie au sourire sempiternellement figé sur les lèvres.

Quant à Mme Boivin, la « dame » d'un des fonctionnaires parasites de l'Assistance publique, elle était quelconque.

A elles deux, ces dames, par les insinuations et les sous-entendus de leurs bavardages, auraient compromis la réputation d'un saint ange lui-même.

Les mois passèrent, se succédant aux mois, et les langues finirent par se taire, bien qu'on ne fût pas parvenu à savoir d'où venaient les Poirier, ni ce qu'ils faisaient, car le mari sortait peu et ne semblait avoir aucune occupation, aucun « bureau » où se rendre, afin de contribuer pour sa faible part à manger l'argent du contribuable, juste rémunération de vagues travaux inutiles.

Puis, ces Poirier, ils vous avaient eu des airs de crâner, en prenant une bonne... Une bonne, ma chère, dans un quartier où les ménagères aiment à faire leur marché « en cheveux ». Si ça ne faisait pas pitié !

Enfin, une chose était certaine, depuis qu'ils habitaient au 44, les « nouveaux » avaient toujours scrupuleusement réglé leurs quittances de loyer, et c'était là la chose la plus importante pour la dame Provoste, femme intéressée, sinon intéressante.

Durant ce temps, les « nouveaux » du 44, ne se doutant nullement de la curiosité qu'ils éveillaient ainsi parmi leurs voisins, se félicitaient d'avoir enfin découvert ce coin perdu de Paris, qui ne se recommandait que par son monotone isolement de la véritable vie de Paris.

Ici, avait fait remarquer Poirier à sa femme, c'est le dernier endroit où l'on penserait à venir nous chercher...

Mme Poirier s'était contentée de pousser un gros soupir, en disant qu'elle eût préféré vivre à la campagne.

— Tu as tort, répliqua Poirier vivement, tout à fait tort. A la campagne, nous aurions beaucoup plus éveillé la curiosité publique, suscité les bavardages et les commentaires...

Poirier, certainement, n'estimait pas à leur juste valeur les qualités de familière conversation des dames Provoste et Boivin...

La coutumière tranquillité de la rue Morard fut, un jour, troublée par un fait, unique jusque-là dans les annales de cette paisible voie.

Un joueur d'orgue de barbarie, un de ces italiens, aux longs cheveux noirs, à l'œil dur et profond, y était venu jouer de son instrument !

Nulle fenêtre, d'ailleurs, ne s'était ouverte, pour laisser tomber une obole, mais avec une patience, digne d'un autre sort, l'italien avait lentement parcouru la rue, jouant toujours devant chacune des maisons, jusqu'à ce qu'il se fût arrêté en face du 44.

Il demeura là près d'une heure, tournant toujours de l'orgue, mais la bonne des Poirier lui avait enfin porté une piécette pour le faire partir.

Mme Provoste qui l'avait bien remarqué, le vit lever la main, dans la direction de sa maison, dresser un doigt, s'écrier : — *Una volta ! Signor, una volta !* puis s'éloigner aussitôt.

La propriétaire du 44 en référa à son amie, la locataire du 47, et celle-ci qui avait, elle aussi, remarqué le manège du joueur d'orgue de barbarie, l'assura que l'homme n'avait prononcé ces paroles qu'au moment exact

où il avait vu bouger les rideaux d'une des fenêtres des Poirier, et le visage du mari apparaître derrière les vitres.

Le soir, à la table des Boivin, l'exclamation de l'italien, et la venue de ce mendiant dans la rue firent les frais de la conversation.

Qu'avait-il bien pu vouloir dire par ces mots ? L'employé de l'Assistance publique confessa qu'il n'en savait rien, ignorant les beautés de la langue du Dante. Onésime, leur rejeton, fut traité de cancre, car, avec le latin qu'on ne lui apprenait pas à l'école, il eût bien pu comprendre l'italien.

Mme Boivin qui ne voulait pas se tenir pour battue, eut alors une idée géniale : elle demanderait la signification de la phrase mystérieuse au professeur de piano de sa fille, Eulalie, — un ancien prix de Rome, déchu. On sut que « *unavolta* » signifiait : « une fois ».

Ni les Boivin, ni la dame Provoste, ne s'en trouvaient plus avancés pour cela.

L'aventure commença déjà à être oubliée, quand, un après midi, les échos de la rue Morard furent de nouveau troublés par d'autres accents de musique.

Cette fois, c'était un pauvre joueur de violon qui venait râcler son instrument, troublant ainsi la quiétude ambiante de la petite rue. Anxieusement surveillé par Mme Provoste qui, ce jour-là, prenait le café chez Mme Boivin, les deux dames virent le violon faire un manège analogue à celui du joueur d'orgue de barbarie, et quitter enfin le trottoir opposé au 44, dès qu'il eut vu le visage de Poirier apparaître à la fenêtre.

Cette fois, l'homme s'éloigna en levant deux doigts et s'écrier :

— *Due volte !* — Vous voyez, murmura Mme Boivin, profitant des renseignements de l'ancien prix de Rome. Ceci signifie : « deux fois ». Qu'est-ce donc que tout cela veut dire ?

M. Poirier fait peut-être partie de la police ; répliqua Mme Provoste, dont les romans-feuilletons faisaient vaguement vaciller la faible cervelle.

A moins que ce ne soit un chef de bande ; interrompit Mme Boivin qui lisait les mêmes feuilletons, quand son amie les avait finis.

Poirier, à leur avis, devait être ou Vidocq ou Cartouche. Pas de milieu.

On conçoit que la nouvelle en étant colportée par la douce Mme Provoste et par la non-moins suave Mme Boivin, les Poirier furent plutôt vus d'un mauvais œil.

Il s'y prenaient point garde, d'ailleurs, ignorant qu'ils étaient des soupçons et des méfiances nées de la présence inattendue des deux musiciens italiens.

Ce fut bien pis encore, quand, une quinzaine après, un second joueur d'orgue de barbarie, un gamin, cette fois, âgé d'une quinzaine d'années au plus, parcourut, lui aussi, la rue Morard.

Cet italien, toutefois, était accompagné d'un chimpanzé de forte taille qu'il tenait, solidement attaché par une chaîne, qui le retenait aux reins.

Lui aussi, ce gamin, finit par se planter en face du 44, et à son tour, il leva le bras, montrant trois doigts, cette fois, et criant bien haut :

— *Tre volte !*

Puis, sans attendre plus longtemps, le gamin disparut, bien que les enfants revenant de l'école se fussent rassemblés devant le chimpanzé, s'amusant des mille grimaces qu'il faisait.

Et pourtant, s'il était demeuré là quelques instants de plus des gros sous n'auraient pas manqué de tomber dans son chapeau en loques. Mais il ne le tendait même pas pour faire la quête...

Ce fut au lendemain de l'apparition de ce troisième musicien ambulant que Mme Boivin, n'y tenant plus de curiosité insatiable, rencontra la bonne des Poirier — comme par hasard — en faisant son marché.

Les femmes qui ont l'idée bien arrêtée d'en faire parler d'autres qu'elles ne connaissent pas, ont recours aux ruses les plus habiles, pour entrer en conversation.

Les choux brisèrent la glace entre Mme Boivin et la bonne des Poirier.

Tandis que la première, arrêtée devant une marchande de quatre saisons, vantait les qualités du chou pommé, la petite bonne assura qu'il ne valait pas le chou de Milan, à la cuisson.

— Milan, Milan, fit Mme Boivin, c'est en Italie, ça, du même pays que ces satanés musiciens ambulants qui infestent maintenant la rue Morard...

— Ah, Madame habite la rue Morard ? interrogea la bonne. Moi aussi.

— Au 47.

— Et moi au 44.

— Vous êtes peut-être la bonne des Poirier ?

— Oui. C'est ça même.

— Je me disais aussi, sans vous connaître, voilà une figure qui ne m'est pas inconnue. Alors, comme ça, nous sommes voisines. Hein, croyez-vous ? tous ces joueurs d'orgue de barbarie, de violon, que sais-je ? Quand donc ça va-t-il s'arrêter ?

— Oh ! oui, que c'est bien ennuyeux...

(A suivre.) H.-R. WOESTYN.

(Reproduction interdite.)



DE LA POLICE DANS L'OUEST

UN CADAVRE DANS LA LOIRE. — Vers onze heures du soir, on a découvert, au pont Dumnauc, près des Ponts-de-Cé, à Angers, le cadavre complètement nu et atrocement mutilé d'un homme.

L'enquête aussitôt ouverte par la gendarmerie des Ponts-de-Cé a fait savoir qu'une demi-heure plus tard, deux dragons perrisonniers avaient aperçu un individu poussant une brouette sur laquelle était placée une malle — celle probablement qui avait contenu le cadavre.

Cet individu, activement recherché, fut retrouvé fuyant dans la direction de Brissac. Il tira un coup de revolver sur un de ses poursuivants qui, pris de peur, le laissa filer.

Le parquet d'Angers a procédé aux constatations et la brigade mobile de Nantes recherche l'assassin.

ANGERS.



TOMBE DE LA FALAISE. — Un rédacteur de *l'Estimable*, venu pour passer un congé de convalescence se promenait le long de la falaise. Tout à coup, il glissa et tomba à l'eau. Un passeur se porta à son secours et le retira de l'eau. Mais il était trop tard ; la mort avait fait son œuvre.

SAIN-T-MALO.



ACCIDENT MORTEL. — Pendant qu'il était occupé à extraire du caillou d'une carrière, un ouvrier sentit le terrain glisser sous ses pieds. Il prévint aussitôt un autre ouvrier qui travaillait au fond de la carrière ; mais celui-ci, boiteux, n'eut pas le temps de s'enfuir. Le malheureux, le crâne ouvert, fut tué sur le coup.

GRAVILLE.

COUP DE FEU SUR DES GARDES. — Dans la soirée, deux gardes, au service du maire de la Cornuaille, surpris un fermier, en train de chasser à la lanterne. Comme ils s'avancèrent vers lui pour l'appréhender, le braconnier les mit en joue et fit feu, heureusement sans les atteindre. Les gardes répondirent par deux coups de fusil, mais déjà le braconnier avait pris la fuite derrière les fourrés, sans être atteint.

Les gendarmes du Louroux-Béconnais, aussitôt prévenus de cette agression, arrêtèrent le coupable et l'amenerent devant le Procureur de la République, qui le fit écrouer.

Le braconnier a répondu aux questions du magistrat qu'il avait tiré involontairement sur les gardes, mais il affirme qu'il ne les a ni menacés ni mis en joue.

SEGRE.



LE VITRIOL. — Vers cinq heures du soir, un journalier ramenait un cheval vers son écurie, quand il rencontra une ménagère qui lui jeta du vitriol au visage. Aussitôt, elle s'écria : « Je me suis trompée, c'était pour votre patron ». C'était en effet l'ancienne maîtresse du patron du journalier qui venait de commettre le crime. Le blessé a été gravement atteint.

EPREVILLE.



UN HOMME TROP FORT. — Au cours d'une discussion qu'il eut avec sa femme, un homme se rua sur elle et de deux terribles coups de poing, lui cassa la figure. Les blessures de la malheureuse femme étaient si graves qu'on dut la transporter à l'hôpital, où le commissaire de police vint recevoir sa déposition.

NANTES.

Curieux arrêté municipal

Voici une décision de Conseil municipal qui ne manque pas de saveur locale. Elle fut prise, il y a quelque temps, par le maire d'une modeste commune de Savoie.

Arrêté au sujet de la maladie des pommes de terre :

I. — Vu que les pommes de terre sont gâtées dans ce pays comme dans la France, la Hollande et autres ;

II. — Attendu que la misère est grande et que ladite maladie des pommes de terre est un grand malheur, vu que le blé est cher et le sarrasin pas grainé ;

III. — Considérant que, dans l'intérêt de tout le monde, j'en ai nourri mes cochons pendant toute une semaine et j'en ai mangé moi-même pour savoir, et que nous n'en avons pas été incommodés ni les uns ni les autres ;

IV. — Considérant que si la génisse de M. Pichard est morte, elle n'avait cependant pas mangé de pommes de terre gâtées, vu que je m'en suis assuré ;

V. — Vu que l'Académie de Lyon l'a dit dans le journal que je reçois ; vu aussi que le pharmacien de Chambéry s'est nourri de pommes de terre gâtées et qu'il n'a eu de mal qu'une fois ;

VI. — Attendu tout cela, que les pommes de terre gâtées ne sont pas malsaines.

Ordonnons à tous les habitants, vaches, bœufs, chevaux et cochons de la présente commune, de manger des pommes de terre gâtées, car elles ne nuisent pas.

Concours n° 29

Le Brigadier La Grogne

LISTE DES GAGNANTS

(Suite et fin)

101e au 150e prix : Mmes et MM. Perrrier, Paris; Maire, Celles-sur-Plaine; Caburet, Auzinacourt; Fournier, Paris; Judas, Parai; Ledauphin, Mayenne; Bonnardel, Paris; Gourmel, St-Marie; Brissot, Bas-Lieu; Jorand, Dijon; Le Brun, Toulon; Mignon, Noisiel; Aubry, Angers; Morienval, Souchez; Tessier, Créon; Dezeau, Paris; Réveron; Moncontour; Del Monaco, Cluelles; Sécheresse, Lariche-extra; Guichard, Lons-le-Saunier; Lefort, St-Paterne; Osché, Pantin; Livebardon, Targat; Vasseur, Choisy-le-Roi; Roussier, Angers; Boitte, Ay; Houff, Roubaix; Vagnay; Bourg-de-Thizy; Garrigues, Montauban; Fouchoux, St-Pol; Beaune, Clermont-errand; Hélin, Reims; Vaugé, Hellemmes; Elaire, St-Supplet; Vivier, Lyon; Mocrou, Lille; Fourcroy, Morey; Nivelle, Reims; Barbon, Hellemmes; Marquis, Warcq; Degaug, Loos-lez-Lille; Douard, Paris; Junet, Tours; Digoïn, St-Quentin; Fischer, Lyon; Durupt, Chateauroux; Pascal, La Chapelle; Gauchy, Lille; Emery, Tours; Flanchon, Versailles; gagnent: Un porte-crayon plat, décor Louis XV.

L'ivrognerie n'existe plus.



La Poudre COZA produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool (bière, vin, absinthe, etc.). La poudre Coza opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peut la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé le changement.

La Poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes. La maison qui possède cette merveilleuse et inoffensive poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande un livre de remerciements et un échantillon.

Méfiez-vous des contrefaçons! On trouve la poudre Coza dans toutes les pharmacies et aux dépôts indiqués ci-dessous. Les pharmaciens ne doivent pas d'écouter les déclarations de ceux qui se prétendent à leur pharmacie. Toutes demandes par la poste sont à envoyer directement à

COZA HOUSE

76, Wardour Street, LONDRES, 2660, Angleterre

Dépôts : à Paris, 55, rue des Petits-Champs; 132, rue Lafayette. — Amiens, 124, rue de Beauvais. — Bordeaux, 8, rue Sainte-Catherine. — Le Havre, 27, rue de Normandie. — Lille, 16, Grande-Place. — Lyon, 32, rue Lanterne. — Marseille, 1, rue d'Als. — Nancy, 10, rue Haugraff. — Nantes, 18, rue d'Orléans. — Orléans, 263, rue de Bourgoigne. — Roubaix, 32, rue Neuve. — Rouen, 29, Place de la Cathédrale. — Toulouse, 63, rue Matablan. — Tours, 70, rue Colbert. — Bruxelles, 160, boulevard Anspach. — Alger, 29, rue Rovigo. — Tunis, 36, rue Al-Bajira.

Concours n° 31 (8 séries)

POURQUOI COURENT-ILS ???

DEUXIÈME SÉRIE

Pourquoi courent-ils? Ils courent parce qu'ils sont poursuivis. Par qui sont-ils poursuivis? Par la police. Mais

UN COUP DE THÉÂTRE!

Après de longues années de recherches, le Phonographe se classe définitivement parmi les instruments de musique, à caisse de résonance. Plus de Pavillon métallique et, par ce fait, plus aucune vibration!

Le nouveau Phonographe sans pavillon écrase littéralement toutes les machines construites jusqu'ici.

Les appareils à pavillon, du meilleur marché au plus cher, n'existent plus à côté de la dernière merveille PATHÉ.

3 COMBINAISONS AU CHOIX

L'Appareil et 80 Morceaux. Disques de 24 c/m. 180 fr. - 6 PAR MOIS

L'Appareil et 44 Morceaux. Disques de 28 c/m. 180 fr. - 6 PAR MOIS

L'Appareil et 40 Morceaux. Disques de 35 c/m. 210 fr. - 7 PAR MOIS

Nous garantissons nos prix MOINS CHERS QU'AU COMPTANT

Nous vendons en confiance.

RIEN A PAYER D'AVANCE

Fourniture immédiate.

PATHÉ



30 MOIS DE CRÉDIT

C'est-à-dire que nous fournissons immédiatement et sans aucun paiement préalable l'appareil et la collection de disques choisis, le tout au grand complet, et que l'acheteur ne paie que 6 fr. par MOIS jusqu'à complète libération du prix total: 180 fr. pour l'une ou l'autre des deux premières combinaisons, 7 fr. par mois si l'on choisit la troisième combinaison.

6 fr. PAR MOIS

A tous et 8 Jours à l'Essai partout

L'Appareil et 80 Morceaux DISQUES 24 c/m

180 fr., 6 fr. par MOIS

OPÉRAS — OPÉRAS COMIQUES

- 1. La Tosca (Le Ouf luisait), par VAGUET.
2. Paillasse (Pauvre Paillasse), par VAGUET.
3. Faust (Sérénade), chanté par BELHOMME.
4. Le Caid (Le Ouf), chanté par BELHOMME.
5. Mignon (Duo des Hirondelles), chanté par BELHOMME et VALLANDRI.
6. Le Grand Mogol (Duo de beau Palais), chanté par DEVOTE, Mlle LAMBERT.
7. Faust (Choral des Esclaves), chanté par DEVOTE, NANNEN, DANES, BELHOMME.
8. La Mascotte (Couplets du Secret de Polichinelle), chanté par BERTHAUD.
9. L'Africaine (Air de Vasco de Gama), par AFFRE.
10. Aïda (Oubliée Aïda), chanté par AFFRE.
11. Faust (Salut, ô mon dernier matin), chanté par NUNO.
12. La Cicoche du Rhin (Ermine, écoutez-moi), chanté par VAGUET.

ROMANCES — CHANSONNETTES GRANDS AIRS

- 13. Pastorale, chanté par BELHOMME.
14. Semailles, chanté par ALBERS.
15. Pour une Larme, chanté par VAGUET.
16. Aubade, chanté par VAGUET.
17. Arioso, chanté par VAGUET.
18. Sérénade du Passant, par VAGUET.
19. Le Roi des Tyroliens, par CHARLESKY.
20. Le Départ du Père, par CHARLESKY.
21. Flora, Fiorette, chanté par DALBERT.
22. Souvenirs de Venise, par DALBERT.
23. Le Soir, chanté par ALVAREZ.
24. La Charité, chanté par ALBERS.
25. Tout en rose, chanté par CHARLES.
26. En revenant de Longchamp, chanté par MARCELLE.
27. Le Drapeau du Paysan, par ELVAL.
28. L'Angelus de la Mer, par ELVAL.
29. Une Page d'Amour, chanté par ELVAL.
30. Le Sonneur des Amours, par RIVAL.
31. Votre Baiser d'adieu, par MARCELLE.
32. Après la Rupture, par MESCADIER.
33. M'amour jolie, chanté par MARCELLE.
34. Hop! eh! ah! di ohé! par MARCELLE.
35. Toc, toc, c'est l'amour, par DICERSON.
36. Eternelle Berceuse, par MARCEL.
37. Ça sent l'amour, par KARL DITAN.
38. Petit Bonheur, chanté par KARL DITAN.
39. Les trois Folles, chanté par BÉRAND.
40. Le Loup de Mer, chanté par BÉRAND.

ORCHESTRES — DANSES, ETC.

- 41. Sept Valses, Sept Polkas.
42. Quatre Mazurkas, Cinq Scottishes.
43. Neuf Danses diverses (Quadrille, Galop, Gavotte, etc.).
44. Huit Morceaux d'Orchestres divers (Marches, Fantaisies, etc.).

Le Miracle apparaît Grandiose!

et c'est la réalité, la vie, l'art en un mot dans sa suprême beauté.

Les temps sont venus!!!

On le sait, les instruments en bois, pourvus d'une caisse de résonance, le violon et le violoncelle surtout, sont ceux qui se rapprochent le plus, qui se confondent, dirons-nous, avec la voix humaine.

C'est ce qui a mis les inventeurs sur la trace de l'incomparable merveille, le phonographe sans pavillon. PATHÉ, plus grand à lui seul que tous les fabricants de phonographes du monde, nous donne enfin la machine de l'avenir!

Plus de pavillon encombrant, incommode, sonnante le métal, mais la caisse de résonance en bois qui, sans rien enlever de la force, ni de l'intensité des sons, donne une réalité d'expression inconnue jusqu'ici.

Joue fort et juste comme un orchestre au grand complet. GARANTIE ABSOLUE et FORMELLE

Seul Appareil qui permet à chacun de reconnaître les voix entendues au théâtre.

La supériorité des disques Pathé fonctionnant sans aiguille est écrasante. L'emploi du saphir inusable donne l'absolue vérité de la voix humaine. Quand on a entendu les disques Pathé, il n'est plus possible d'en acheter d'autres.

INVENTION NOUVELLE

Diaphragme à membrane de mica indestructible et pointe de saphir extra-fin.

L'appareil et les disques sont garantis tels qu'ils sont annoncés. Ils peuvent être rendus dans les huit jours qui suivent la réception s'ils ne conviennent pas.

GIRARD & BOITTE, O.I. Seuls Concessionnaires pour la Vente à termes 46, Rue de l'Échiquier, PARIS (Xe)

des PHONOGRAPHES PATHÉ

44 BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je souscris, déclare acheter à MM. GIRARD & BOITTE, à Paris, l'APPAREIL à DISQUES PATHÉ et la Collection des morceaux choisis sur grands disques double face, c/m, aux conditions énoncées, c'est-à-dire par paiements mensuels de francs, jusqu'à complète liquidation de la somme de francs, prix total.

Fait à le 1911

Nom et Prénoms SIGNATURE

Profession ou Qualité

Domicile

Département

Gare

Prrière de bien indiquer la profession ou qualité.

Prrière de remplir le présent bulletin et de l'envoyer sous enveloppe à l'adresse de:

GIRARD & BOITTE, O.I.

46, Rue de l'Échiquier, PARIS (Xe Arr)

pourquoi sont-ils poursuivis? Pourquoi! Ah! pourquoi, amis lecteurs, à vous de le trouver et comme votre perspicacité rendrait des points à celle d'Édipe lui-même, vous aurez vite fait de déchiffrer cette énigme. Je vous dirai seulement, pour ne pas trop chercher, que les objets, lettres, signes, etc., qui entourent le personnage, lus à la façon d'un rébus, un peu mélangé sans doute, vous indiqueront le crime, délit, etc., pour lequel est poursuivi le coureur.

Ce concours aura huit séries et les huit solutions devront être envoyées à la date indiquée avec publication de la 8e et dernière série.

Tout envoi partiel sera éliminé d'office. Les huit solutions devront être adressées à M. Lecq, à l'Œil de la Police, 75, rue Dareau, Paris. Prière de n'y joindre ni timbres, ni mandats.

Tous annuls recommandés ou insuffisamment affranchis seront rigoureusement refusés.

Indiquer nettement sur l'enveloppe d'envoi le nom ou le numéro du concours.

Il est indispensable d'envoyer avec les neuf solutions, le neuf bons de concours qui se trouvent au bas de la page 11

LISTE DES PRIX

- 1er Prix: Une superbe montre en or, pour dame, et une chaîne sautoir également en or, contrôlé. — 2e Prix: Un service de 12 ou 15 à café Louis XV, en un riche émail. — 3e et 4e Prix: Une charmante pendule en porcelaine, genre Saxe. — 5e au 10e Prix: Un élégant pendentif, chaîne et médaillon Louis XV, en argent contrôlé. — 11e au 30e Prix: Un très beau bougeoir en cuivre émaillé. — 31e au 50e Prix: Un mignon canif, argent contrôlé. — 51e au 80e Prix: Une très jolie boîte à cigares. — 81e au 140e Prix: Un vase à fleurs « Chantelier ». — 141e au 160e Prix: Une breloque porte-bonheur.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécie le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Abonnements à l'ŒIL DE LA POLICE: FRANCE: 6 francs par an — ÉTRANGER: 8 francs par an Les Abonnés reçoivent comme Prime gratuite L'AUBERGE ROUGE DE PEYRABILLE (Ouvrage d'une valeur de 5 francs. Joindre 0 50 pour recevoir franco à domicile.) Adresser les demandes: 75, rue Dareau, Paris.

ŒIL DE LA POLICE CONCOURS N° 31 POURQUOI COURENT-ILS? BJV N° 2 Conserver ce bon et nous l'envoyer à la date que nous indiquerons.

Nous commencerons très prochainement un grand concours en huit séries: LES 8 QUESTIONS DE L'AVISÉ DÉTECTIVE

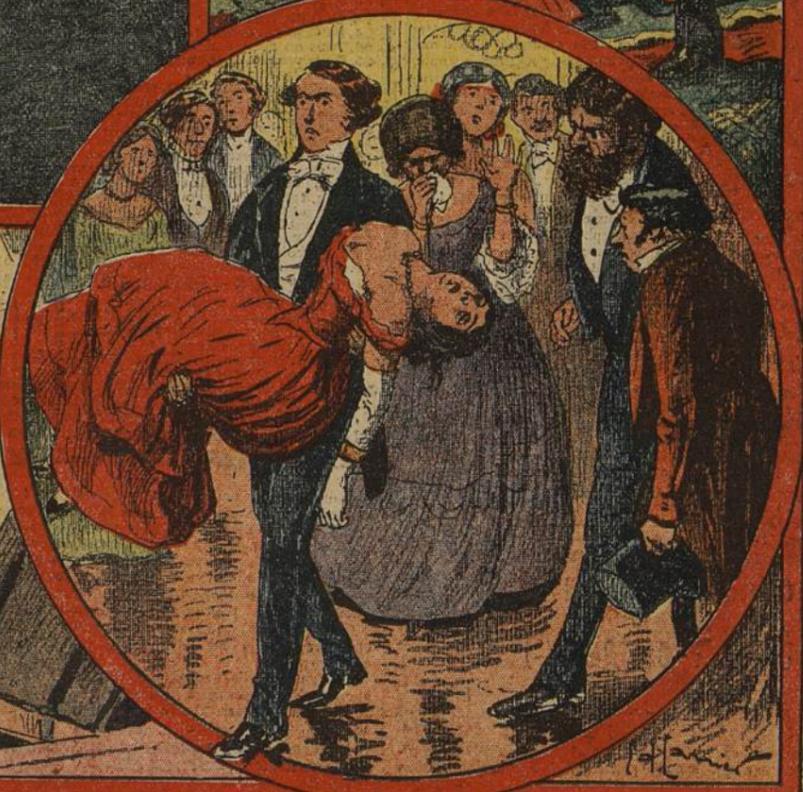
Cesont là quelques scènes
seulement de Monsieur
Lubin et C^{ie}, une des
meilleures œuvres de Con-
stant Guérault, l'écrivain
renommé dont les succès
sont restés légendaires, la
meilleure, peut-être, si
l'on considère avec quelle
science du drame les situa-
tions les plus tragiques
alternent avec les scènes
d'amour les plus profon-
dément touchantes.

L'ŒIL DE LA POLICE

Sous l'impulsion de l'ima-
gination féconde du grand
romancier, ses personnages
prennent une vie si inten-
se que nos lectrices croiront
vraiment assister aux sou-
ffrances de la malheureuse
Geneviève et de son enfant;
elles applaudiront au dé-
vouement du policier. Lubin
qui, malgré les dangers les
plus terribles, ne cesse de
poursuivre les coupables
afin de rendre aux inno-
cents le bonheur et l'amour.



Le vol de la petite Mietta



Les merveilleux Exploits d'un grand Policier